

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 154****10 mars 1999****SOMMAIRE**

|                                                                                   |            |                                                                   |            |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------------------------------------------------------------|------------|
| Ameliora International, S.à r.l., Luxembourg                                      | page 7373  | Elco-Servitec S.A., Luxembourg                                    | 7365       |
| Antiochus Capital S.C., Luxembourg                                                | 7384       | Electricité EMG, S.à r.l., Luxembourg                             | 7365       |
| (D')Avant Garde S.A., Steinfort                                                   | 7362, 7363 | Euro Asco, S.à r.l., Bettembourg                                  | 7366       |
| Bastide S.A., Luxembourg                                                          | 7346, 7347 | Euro-Immo Guy Rollinger S.A., Wickrange                           | 7390       |
| Befco Holding S.A., Luxembourg                                                    | 7349       | Europalace, S.à r.l., Senningerberg                               | 7366       |
| (D')Beiwenger Stuff, S.à r.l., Bivange                                            | 7363       | Fire Control Company, S.à r.l., Esch-sur-Alzette                  | 7367       |
| Caluxco S.A., Luxembourg                                                          | 7355       | General Pacific Group Holdings S.A., Luxembourg                   | 7367       |
| Capfin Investment S.A., Luxembourg                                                | 7354       | Grosvenor First European Property Investments S.A., Luxembourg    | 7366       |
| Casimmo, S.à r.l., Frisange                                                       | 7355       | Grosvenor Investments (Portugal) S.A., Luxembourg                 | 7367       |
| Caves CMC Mathias, S.à r.l., Luxembourg                                           | 7355       | Grosvenor Luxembourg S.A., Luxembourg                             | 7367       |
| C.C.E. Lux, Compagnie de Construction Européenne de Luxembourg S.A.H., Luxembourg | 7358, 7359 | Gui-Lin, S.à r.l., Mondorf-les-Bains                              | 7368       |
| Cefarg Minerals, S.à r.l., Luxembourg                                             | 7355       | Hang-Chow, S.à r.l., Dudelange                                    | 7368       |
| Cegedel-Participations S.A., Strassen                                             | 7347, 7349 | Harmony S.A., Luxembourg                                          | 7368       |
| Cegedel S.A., (Compagnie Grand-Ducale d'Electricité du Luxembourg), Strassen      | 7351, 7352 | Hasdrubal S.A., Luxembourg                                        | 7368       |
| Centaurea Holding S.A., Luxembourg                                                | 7346       | Ibermat, S.à r.l., Frisange                                       | 7369       |
| (C.E.P.), Compagnie Européenne de Promotion S.A.H., Luxembourg                    | 7350, 7351 | I.G.L. S.A., Luxembourg                                           | 7369       |
| Ceylon S.A., Luxembourg                                                           | 7356       | Ikano Capital S.A., Luxembourg                                    | 7367       |
| Chaju S.A., Luxembourg                                                            | 7356       | Imki, S.à r.l., Bridel                                            | 7369       |
| Chamelle S.A., Luxembourg                                                         | 7356       | Immo-Agence Florida, S.à r.l., Dudelange                          | 7370       |
| Chevry Holding S.A., Luxembourg                                                   | 7356, 7357 | Immobilier de Niederanven S.A., Luxembourg                        | 7370       |
| Cicerono Group S.A., Luxembourg                                                   | 7358       | International Licensing Corporation S.A., Luxembg                 | 7370       |
| Cir International S.A., Luxembourg                                                | 7352, 7354 | Jardins d'Europe, S.à r.l., Luxembourg                            | 7370       |
| Cito Schifffahrt S.A., Luxembourg                                                 | 7358       | J.+H. Bauunternehmen, GmbH, Moutfort                              | 7370       |
| Claude Constructions, S.à r.l., Crauthem                                          | 7355       | Jobi S.A., Luxembourg                                             | 7371       |
| Clay Narmusk International S.A., Luxembourg                                       | 7359       | Kulturfabrik S.C., Esch-sur-Alzette                               | 7371       |
| CL Equipements, S.à r.l., Burmerange                                              | 7359       | Laufer S.A., Steinfort                                            | 7371, 7372 |
| Codeca, S.à r.l., Luxembourg                                                      | 7360       | Lehnen Agri, S.à r.l., Angelsberg                                 | 7368       |
| Cofi Trade S.A., Luxembourg                                                       | 7357       | Lettres S.A., Luxembourg                                          | 7373       |
| Contech Europe Holding S.A., Luxembourg                                           | 7360       | LGA Management, S.à r.l., Luxembourg                              | 7372       |
| Context, S.à r.l., Dippach                                                        | 7361       | Lin-Sheng, S.à r.l., Esch-sur-Alzette                             | 7372       |
| C.R.M. S.A., Mondorf-les-Bains                                                    | 7386       | Luxaerospace S.A., Frisange                                       | 7373       |
| Crystal Bull Investments S.A., Luxembourg                                         | 7360       | Luxaqua International, S.à r.l., Luxembourg                       | 7373       |
| C & S Consultants et Services, S.à r.l., Luxembourg                               | 7360       | Luzon Investments S.A., Luxembourg                                | 7374       |
| C.T.P., Companies & Trusts Promotion S.A., Luxbg                                  | 7360       | Mach 3 Sud, S.à r.l., Luxembourg                                  | 7375       |
| Dachser Transport, GmbH Luxembourg, Contern                                       | 7361       | Mach 3 West, S.à r.l., Luxembourg                                 | 7375       |
| Dakan S.A., Luxembourg                                                            | 7363       | Mano, S.à r.l., Esch-sur-Alzette                                  | 7375       |
| Dancing de la Place, S.à r.l., Luxembourg                                         | 7361       | Media Home Video, S.à r.l., Howald                                | 7375       |
| Data Professionals S.A., Luxembourg                                               | 7361       | Merita, Sicav, Luxembourg                                         | 7374       |
| Deco Studio, S.à r.l., Luxembourg                                                 | 7363       | NFZ International Fund, Sicav, Luxembourg                         | 7375       |
| Defilux, S.à r.l., Luxembourg                                                     | 7388       | (Les) Parcs du 3 <sup>ième</sup> Age à Bertrange, S.à r.l., Luxbg | 7372       |
| Demec S.A., Strassen                                                              | 7364       | Pizzeria Il Giardino, S.à r.l., Luxembourg                        | 7369       |
| Den Atelier, S.à r.l., Luxembourg                                                 | 7365       | Pizzeria-Restaurant I. Trulli, S.à r.l., Luxembourg               | 7369       |
| Ecogec, S.à r.l., Junglinster                                                     | 7365, 7366 | Renataco Immobilière, S.à r.l., Luxembourg                        | 7378       |
| EFG S.A., Luxembourg                                                              | 7364       | Rentaco - Grundstücksentwicklung, GmbH, Luxembg                   | 7376       |
| EIM Participations Luxembourg S.A., Luxembourg                                    | 7366       | Restaurant Shanghai, S.à r.l., Schiffange                         | 7378       |
| Elcom, S.à r.l., Itzig                                                            | 7364       | Rock Brook Finance S.A., Luxembourg                               | 7377       |
| Elco, S.à r.l., Luxembourg                                                        | 7364       | Rock Brook Holdings S.A., Luxembourg                              | 7378       |
|                                                                                   |            | Sicpa Security Holding (Lux) S.A., Luxembg                        | 7376, 7377 |
|                                                                                   |            | Sil Investments S.A., Luxembourg                                  | 7378, 7383 |
|                                                                                   |            | (La) Strada, S.à r.l., Crauthem                                   | 7371       |

**CENTAUREA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 23.664.

1. Monsieur Bob Bernard, diplômé H.E.C. Paris, Luxembourg, a été nommé administrateur-délégué chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.

2. Monsieur André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg, a été nommé président du conseil d'administration.

3. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2003, les personnes suivantes sont mandataires de la société.

*Conseil d'Administration*

M. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg, administrateur-délégué et président du conseil d'administration,

M. Bob Bernard, diplômé H.E.C. Paris, Luxembourg, administrateur-délégué;

M. Paul Marx, docteur en droit, Esch-sur-Alzette (en remplacement de M. Roger Molior, démissionnaire).

*Commissaire aux comptes*

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 25 novembre 1998.

Pour avis et conforme  
Pour CENTAUREA HOLDING S.A.  
KPMG FINANCIAL ENGINEERING  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1999, vol. 515, fol. 74, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00453/528/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**BASTIDE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 46.560.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatorze décembre.

Par devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BASTIDE S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro, 46.560.

L'assemblée est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences commerciales et économiques, demeurant à Dalheim,

qui désigne comme secrétaire Madame Franca Rosati, employée privée, demeurant à Mamer.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir principal, demeurant à Mamer.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social d'un montant d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois, pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois à deux millions cinq cent mille (2.500.000,-) francs luxembourgeois, par la création et l'émission à la valeur nominale de mille deux cent cinquante (1.250) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération intégrale des mille deux cent cinquante (1.250) actions nouvelles par la COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, et renonciation de l'autre unique actionnaire à son droit de souscription préférentiel.

2) Modification afférente du premier alinéa de l'article trois des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille (2.500.000,-) francs luxembourgeois, divisé en deux mille cinq cents (2.500) actions de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, entièrement libérées.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois à deux millions cinq cent mille (2.500.000,-) francs luxembourgeois par la création et l'émission à la

valeur nominale de mille deux cent cinquante (1.250) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune. Ces actions auront les mêmes droits et avantages que les actions existantes. Ensuite la COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

représentée aux fins des présentes par son directeur Monsieur Emile Vogt, préqualifié, a déclaré souscrire la totalité des nouvelles actions et les libérer intégralement en numéraire, l'unique autre actionnaire Monsieur Emile Vogt, préqualifié, déclarant renoncer à son droit de souscription préférentiel.

Il a été justifié à l'assemblée et au notaire instrumentant, qui le constate expressément, que les mille deux cent cinquante (1.250) actions nouvelles ont été libérées entièrement en espèces, de sorte que le montant d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille (2.500.000,-) francs luxembourgeois, divisé en deux mille cinq cents (2.500) actions de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, entièrement libérées.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à cinquante mille (50.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: E. Vogt, F. Rosati, R. Schlim et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 113S, fol. 30, case 12. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1998.

F. Baden.

(00426/200/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

### **BASTIDE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 46.560.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

F. Baden

(00427/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

### **CEGEDEL-PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 44.683.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CEGEDEL-PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à Strassen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 44.683, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 août 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 493 du 16 octobre 1993 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 9 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 413 du 29 août 1995.

L'Assemblée est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Monsieur Alfred Giuliani, Président du Conseil d'Administration, demeurant à Strassen,

qui désigne comme secrétaire Madame Margot Reisen, employée privée, demeurant à Senningerberg.

L'Assemblée choisit comme scrutateurs Monsieur André Baldauff, directeur, demeurant à Luxembourg et Monsieur Nestor Didelot, directeur-adjoint, demeurant à Keispelt.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de cinq cent cinq millions de francs luxembourgeois (505.000.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de deux cent dix millions de francs luxembourgeois (210.000.000,- LUF) à sept cent quinze millions de francs luxembourgeois (715.000.000,- LUF) par la création et l'émission de cinq cent cinq mille (505.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

2. Souscription des actions nouvelles par la société CEGEDEL et libération intégrale des actions ainsi souscrites par l'apport à la Société de 380 actions de la société SOTEG S.A. et par un apport en numéraire de quarante-neuf millions de francs luxembourgeois (49.000.000,- LUF).

3. Fixation du capital autorisé à un milliard cinq cents millions de francs luxembourgeois (1.500.000.000,- LUF) et pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé.

4. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

5. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle et modification afférente de l'article 16 des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent cinq millions de francs luxembourgeois (505.000.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de deux cent dix millions de francs luxembourgeois (210.000.000,- LUF) à sept cent quinze millions de francs luxembourgeois (715.000.000,- LUF) par la création et l'émission de cinq cent cinq mille (505.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

L'Assemblée admet l'actionnaire majoritaire CEGEDEL à la souscription des actions nouvelles, l'actionnaire minoritaire renonçant pour autant que de besoin à son droit de souscription préférentiel.

#### *Souscription et libération*

Les cinq cent cinq mille (505.000) actions nouvelles sont souscrites par la société CEGEDEL société anonyme (COMPAGNIE GRAND-DUCALE D'ELECTRICITE DU LUXEMBOURG), en abrégé CEGEDEL, ayant son siège social à Strassen,

ici représentée par Monsieur Alfred Giuliani, président du Conseil d'Administration, demeurant à Strassen et Monsieur Romain Becker, président du Comité de Direction, demeurant à Strassen.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées comme suit:

– à concurrence de quatre cent cinquante six millions de francs luxembourgeois (456.000.000,- LUF) par l'apport à la Société de 380 (trois cent quatre-vingts) actions de la société anonyme SOCIETE DE TRANSPORT DE GAZ, SOTEG, Société Anonyme), ayant son siège social à Luxembourg.

– à concurrence de quarante-neuf millions de francs luxembourgeois (49.000.000,- LUF) par un versement en numéraire, de sorte que ledit montant se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné par une attestation bancaire.

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport de la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, réviseur d'entreprises indépendant, Luxembourg, établi en date du 3 décembre 1998.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«La description de l'apport correspond à des conditions normales de précision et de clarté.

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport décrit ci-dessus, valeur qui correspond au moins au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

CEGEDEL, agissant par son représentant ci-dessus nommé, déclare que les actions de la société SOTEG S.A. ainsi apportées sont libres de tout gage ou autre charge ou privilège.

Conformément à l'article 5 des statuts de la société SOTEG, le Conseil d'Administration de celle-ci a marqué son accord avec l'apport des actions SOTEG par CEGEDEL à CEGEDEL-PARTICIPATIONS S.A. Une copie de cet accord restera annexée aux présentes.

La preuve de propriété des actions apportées par la société CEGEDEL résulte du registre des actionnaires de la société SOTEG S.A. qui a été présenté au notaire et la Société s'engage à faire procéder sans autre délai à l'inscription des actions apportées au nom de CEGEDEL-PARTICIPATIONS S.A.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de fixer le capital autorisé à un milliard cinq cents millions de francs luxembourgeois (1.500.000.000,- LUF) et de conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder pendant une période de cinq ans à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé et à fixer les conditions et modalités de souscription et de libération.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à sept cent quinze millions de francs luxembourgeois (715.000.000,- LUF), représenté par sept cent quinze mille (715.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à un milliard cinq cents millions de francs luxembourgeois (1.500.000.000,- LUF).

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté

– à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances en capital ou encore, avec l'approbation de l'assemblée générale, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital ;

– à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles. L'autorisation d'augmenter le capital dans le cadre du capital autorisé est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 1998 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue. Une telle modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle qui se réunira désormais le dernier mercredi du mois d'avril à onze heures.

L'article 16 des statuts est modifié en conséquence comme suit:

«**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier mercredi du mois d'avril à onze heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de cinq millions trois cent mille francs luxembourgeois (5.300.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Giuliani, M. Reisen, A. Baldauff, N. Didelot, R. Becker et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1998, vol. 1CS, fol. 80, case 5. – Reçu 5.050.000 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1998.

F. Baden.

(00451/200/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

#### **CEGEDEL-PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 44.683.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

F. Baden.

(00452/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

#### **BEFCO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 41.512.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1998, vol. 518, fol. 7, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

*Pour la société*

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l. et CIE Secs

Signature

(00428/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**(C.E.P.), COMPAGNIE EUROPEENNE DE PROMOTION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 26.440.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding COMPAGNIE EUROPEENNE DE PROMOTION (C.E.P.) S.A.,

ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 26.440, constituée suivant acte reçu en date du 28 juillet 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 345 du 28 novembre 1987.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Virginie Issumo, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Madame Anne Meunier, employée privée, demeurant à Etalle (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Stéphane Carlucci, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Madame la Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Mise en réserves disponibles des bénéfices reportés à hauteur de USD 27.000.000,-,

2.- Réalisation d'une augmentation de capital à concurrence de USD 27.000.000,- (vingt-sept millions de dollars US) pour le porter de son montant actuel de USD 8.000.000,- (huit millions de dollars US) à un montant de USD 35.000.000,- (trente-cinq millions de dollars US) par incorporation au capital des bénéfices reportés par les anciens actionnaires au prorata de leur participation antérieure dans la société.

Cette augmentation de capital ne donnera pas lieu à la création de nouvelles actions mais sera constatée par l'augmentation de la valeur nominale des anciennes actions qui sera par conséquent portée de USD 1.600,- (mille six cents dollars US) à USD 7.000,- (sept mille dollars US).

3.- Modifications afférentes de l'article cinq.

4.- Modification de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article sept des statuts de manière à fixer le capital autorisé à US 49.000.000,- (quarante-neuf millions de dollars US) représenté par 7.000 (sept mille) actions de USD 7.000,- (sept mille dollars) chacune.

5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de mettre en réserves disponibles de la société les bénéfices reportés à concurrence de USD 27.000.000,- (vingt-sept millions de dollars US) et de donner un effet immédiat à cette affectation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de USD 27.000.000,- (vingt-sept millions de dollars US) pour le porter de son montant actuel de USD 8.000.000,- (huit millions de dollars US) à USD 35.000.000,- (trente-cinq millions de dollars US), par incorporation au capital des «bénéfices reportés» à due concurrence par les anciens actionnaires au prorata de leur participation antérieure dans la société, sans émission et création d'actions nouvelles, mais par l'augmentation de la valeur nominale des 5.000 (cinq mille) actions existantes de USD 1.600,- (mille six cents dollars US) à USD 7.000,- (sept mille dollars US).

La justification de l'existence desdits bénéfices reportés a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles et à l'annulation des actions anciennes.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le montant du capital social souscrit est de USD 35.000.000,- (trente-cinq millions de dollars US), représenté par 5.000 (cinq mille) actions de USD 7.000,- (sept mille dollars US) chacune, qui au choix de l'actionnaire seront nominatives ou au porteur sauf disposition contraire de la loi.».

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital autorisé est fixé à USD 49.000.000,- (quarante-neuf millions de dollars US), représenté par 7.000 (sept mille) actions de USD 7.000,- (sept mille dollars US) chacune.».

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent soixante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: V. Isumo, A. Meunier, S. Carlucci, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 113S, fol. 28, case 3. — Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1998.

*J. Elvinger.*

(00472/211/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**(C.E.P.), COMPAGNIE EUROPEENNE DE PROMOTION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 26.440.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 6 janvier 1999.

(00473/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**CEGEDEL, Société Anonyme,  
(COMPAGNIE GRAND-DUCALE D'ELECTRICITE DU LUXEMBOURG).**

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 4.513.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Messieurs Alfred Giuliani, Président du Conseil d'Administration, demeurant à Strassen et Romain Becker, Président du Comité de Direction, demeurant à Strassen,

agissant en leur qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société CEGEDEL, société anonyme (COMPAGNIE GRAND-DUCALE D'ELECTRICITE DU LUXEMBOURG), en abrégé CEGEDEL, ayant son siège social à Strassen,

en vertu d'un pouvoir qui leur a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société en sa réunion du trois décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Un extrait certifié conforme du procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par les comparants et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter leurs déclarations comme suit:

1) La société anonyme CEGEDEL a été constituée suivant acte notarié, en date du 27 mars 1928, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 23 du 12 avril 1928 et les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 15 juin 1998.

2) Le capital social de la société est actuellement fixé à trois milliards trois cent quarante-cinq millions six cent mille francs (3.345.600.000,-), divisé en six cent soixante-neuf mille cent vingt (669.120) actions sans désignation de valeur nominale, jouissant à tous égards des mêmes droits.

3) Conformément à l'article six des statuts, le capital autorisé est fixé à cinq milliards de francs (5.000.000.000,-).

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera. Le Conseil est notamment autorisé à émettre au maximum 3.380 (trois mille trois cent quatre-vingts) actions nouvelles en faveur du personnel et à supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires lors de l'émission de ces actions.

4) En sa réunion du 3 décembre 1998, le Conseil d'Administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions trois cent quarante mille francs (5.340.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois milliards trois cent quarante-cinq millions six cent mille francs (3.345.600.000,-) à trois milliards trois cent cinquante millions neuf cent quarante mille francs (3.350.940.000,-) par l'émission en faveur du personnel de mille

soixante-huit (1.068) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, souscrites avec une prime d'émission de quatorze mille francs (14.000,-) par action, soit avec une prime d'émission totale de quatorze millions neuf cent cinquante-deux mille francs (14.952.000,-).

Les actions nouvelles souscrites par le personnel ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt millions deux cent quatre-vingt-douze mille francs (20.292.000,-), faisant cinq millions trois cent quarante mille francs (5.340.000,-) pour le capital et quatorze millions neuf cent cinquante-deux mille francs (14.952.000,-) pour la prime d'émission, se trouve à la libre disposition de la société.

Les documents justificatifs des souscriptions et des versements en espèces ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

Le premier alinéa est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à trois milliards trois cent cinquante millions neuf cent quarante mille francs (3.350.940.000,-), divisé en six cent soixante-dix mille cent quatre-vingt-huit (670.188) actions sans désignation de valeur nominale.

Entre l'actuel alinéa 4 et l'actuel alinéa 5 il est inséré un nouvel alinéa ayant la teneur suivante:

«Suivant acte de constatation d'augmentation de capital du 10 décembre 1998, mille soixante-huit (1.068) actions ont été émises en faveur du personnel.»

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de trois cent mille francs (300.000,-).

Dont acte, fait et passé à Strassen, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Giuliani, R. Becker et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1998, vol. 1CS, fol. 80, case 3. – Reçu 202.920 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1998.

F. Baden.

(00449/200/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

### **CEGEDEL, Société Anonyme, (COMPAGNIE GRAND-DUCALE D'ELECTRICITE DU LUXEMBOURG).**

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 4.513.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

F. Baden.

(00450/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

### **CIR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 15.381.

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix-huit, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CIR INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26 boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 15.381, constituée à Panama en date du 25 octobre 1972.

Le siège a été transféré à Luxembourg suivant acte notarié du 9 septembre 1977, publié au Mémorial C, n° 261 du 12 novembre 1977 et les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 26 mars 1998, publié au Mémorial C, n° 450 du 20 juin 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Christel Retif, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Kersten Kramer, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des 3.000.000 (trois millions) d'actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à six cents milliards de liras italiennes (ITL 600.000.000.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

### III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Réduction du capital social d'un montant de trois cent onze milliards sept cent neuf millions de lires italiennes (ITL 311.709.000.000,-) pour le porter à deux cent quatre-vingt-huit milliards deux cent quatre-vingt-onze millions de lires italiennes (ITL 288.291.000.000,-) partiellement par compensation des pertes qui n'ont pu être absorbées par d'autres fonds propres, d'un montant de trois cent onze milliards sept cent sept millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille lires italiennes (ITL 311.707.994.000,-) et partiellement par remboursement de la différence d'un montant de un million six mille lires italiennes (ITL 1.006.000,-) aux actionnaires au prorata de leur participation. La réduction de capital se réalise par réduction de la valeur nominale des actions d'un montant de cent trois mille neuf cent trois lires italiennes (ITL 103.903,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent mille lires italiennes (ITL 200.000,-) à quatre-vingt-seize mille quatre-vingt-dix-sept lires italiennes (ITL 96.097,-).

2. Augmentation du capital social à concurrence de deux cent deux milliards cinq cent quatre-vingt-six millions huit cent quatre-vingt-dix mille cinq cent cinquante lires italiennes (ITL 202.586.890.550,-) en vue de le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-huit milliards deux cent quatre-vingt-onze millions de lires italiennes (ITL 288.291.000.000,-) à quatre cent quatre-vingt-dix milliards huit cent soixante dix-sept millions huit cent quatre-vingt-dix mille cinq cent cinquante lires italiennes (ITL 490.877.890.550,-) par la création et l'émission de deux millions cent huit mille cent cinquante (2.108.150) actions nouvelles d'une valeur nominale de quatre-vingt-seize mille quatre-vingt-dix-sept lires italiennes (ITL 96.097,-), investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

3. Approbation de la souscription des deux millions cent huit mille cent cinquante (2.108.150) actions nouvelles par la société de droit néerlandais SASIB INTERNATIONAL BV, avec siège social à 2nd Industrieweg 8, NL-4147 CT Asperin.

Souscription et libération intégrale des deux millions cent huit mille cent cinquante (2.108.150) nouvelles actions.

5. Modification afférente du premier alinéa de l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt-dix milliards huit cent soixante dix-sept millions huit cent quatre-vingt-dix mille cinq cent cinquante lires italiennes (ITL 490.877.890.550,-), représenté par cinq millions cent huit mille cent cinquante (5.108.150) actions d'une valeur nominale de quatre-vingt-seize mille quatre-vingt dix-sept lires italiennes (ITL 96.097,-), entièrement libérées.»

6. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social, sans annulation d'actions, d'un montant de trois cent onze milliards sept cent neuf millions de lires italiennes (ITL 311.709.000.000,-) pour le ramener à deux cent quatre-vingt-huit milliards deux cent quatre-vingt-onze millions de lires italiennes (ITL 288.291.000.000,-), partiellement par compensation des pertes qui n'ont pu être absorbées par d'autres fonds propres, d'un montant de trois cent onze milliards sept cent sept millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille lires italiennes (ITL 311.707.994.000,-) et partiellement par remboursement de la différence d'un montant de un million six mille lires italiennes (ITL 1.006.000,-) aux actionnaires au prorata de leur participation. La réduction de capital se réalise par réduction de la valeur nominale des actions d'un montant de cent trois mille neuf cent trois lires italiennes (ITL 103.903,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent mille lires italiennes (ITL 200.000,-) à quatre-vingt-seize mille quatre-vingt-dix-sept lires italiennes (ITL 96.097,-).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent deux milliards cinq cent quatre-vingt-six millions huit cent quatre-vingt-dix mille cinq cent cinquante lires italiennes (ITL 202.586.890.550,-) en vue de le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-huit milliards deux cent quatre-vingt-onze millions de lires italiennes (ITL 288.291.000.000,-) à quatre cent quatre-vingt-dix milliards huit cent soixante dix-sept millions huit cent quatre-vingt-dix mille cinq cent cinquante lires italiennes (ITL 490.877.890.550,-) par la création et l'émission de deux millions cent huit mille cent cinquante (2.108.150) actions nouvelles d'une valeur nominale de quatre-vingt-seize mille quatre-vingt-dix-sept lires italiennes (ITL 96.097,-), investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'approuver la souscription de toutes les deux millions cent huit mille cent cinquante (2.108.150) actions nouvelles par la société de droit néerlandais SASIB INTERNATIONAL BV, prénommée, les actionnaires existants ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription.

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

Est ensuite intervenue aux présentes, SASIB INTERNATIONAL BV, prénommée, laquelle déclare souscrire aux deux millions cent huit mille cent cinquante (2.108.150) nouvelles actions et les libérer intégralement en valeur nominale par apport en nature de la totalité de son patrimoine (universalité de tous les actifs et passifs, rien réservé ou excepté), la valeur de cet apport en nature étant déclaré par l'apporteur être de deux cent deux milliards cinq cent quatre-vingt-six millions huit cent quatre-vingt-dix mille cinq cent cinquante lires italiennes (ITL 202.586.890.550,-) laquelle évaluation a été acceptée par les actionnaires existants et sujette à un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant ARTHUR ANDERSEN, société civile, ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

## «Conclusion»

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des 2.108.150 actions d'une valeur nominale ITL 96.097,-, à émettre en contrepartie par la Société.»

ARTHUR ANDERSEN  
société civile  
Réviseurs d'entreprises  
(signature)

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

## Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt-dix milliards huit cent soixante-dix-sept millions huit cent quatre-vingt-dix mille cinq cent cinquante lires italiennes (ITL 490.877.890.550,-), représenté par cinq millions cent huit mille cent cinquante (5.108.150) actions d'une valeur nominale de quatre-vingt-seize mille quatre-vingt-dix-sept lires italiennes (ITL 96.097,-), entièrement libérées.»

## Pro fisco

## Requête en exonération du droit proportionnel

A l'attention du Receveur de l'enregistrement compétent, la société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, modifiée par celle du 3 décembre 1986, qui prévoit une exemption du droit d'apport, le prédit apport en nature consistant en la totalité du patrimoine actif et passif de la société de capitaux de droit néerlandais SASIL INTERNATIONAL BV, prédésignée.

## Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice et compte tenu de l'enregistrement au droit fixe, à la somme de deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 250.000,-).

## Provision

Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: O. Ferres, C. Retif, K. Kramer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1998, vol. 112S, fol. 71, case 11. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1998.

J. Elvinger.

(00460/211/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**CIR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 15.381.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 6 janvier 1999.

(00461/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**CAPFIN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 46.599.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 21, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 décembre 1998 que:

Le siège social de la société est transféré du 4 boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, au 3, rue de la Chapelle à L-1325 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour la société  
Signature  
Un Mandataire

(00443/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**CALUXCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 28.544.

*Résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 4 janvier 1999*

Monsieur Alain Vasseur, consultant, Holzem, est coopté en remplacement de Monsieur Serge Thill, consultant, Sanem, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Le 4 janvier 1999.

Certifié sincère et conforme

Pour CALUXCO S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 14, case 10. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00444/696/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**CASIMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Frisange.  
R. C. Luxembourg B 29.526.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 19, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(00445/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**CAVES CMC MATHIAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 38.173.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 19, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(00446/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**CEFARG MINERALS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 2, rue Arthur Knaff.  
R. C. Luxembourg B 16.865.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 13, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Signatures.

(00447/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**CEFARG MINERALS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 2, rue Arthur Knaff.  
R. C. Luxembourg B 16.865.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 13, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Signatures.

(00448/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**CLAUDE CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3327 Crauthem, Z. I. Im Bruch.  
R. C. Luxembourg B 36.092.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 20, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

(00466/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**CEYLON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 62.504.

*Résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 4 janvier 1999*

Monsieur Roger Caurla, maître en droit, Mondercange, est coopté en remplacement de Monsieur Serge Thill, consultant, Sanem, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2004.  
Le 4 janvier 1999.

Certifié sincère et conforme

Pour CEYLON S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 14, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00454/696/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**CHAJU, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 62.384.

Le bilan et l'annexe au 30 novembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 décembre 1998, vol. 515, fol. 102, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1998.

Signature.

(00455/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**CHAMELLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 65.069.

*Résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 4 janvier 1999*

Monsieur Vasseur Alain, consultant, Holzem, est coopté en remplacement de Monsieur Serge Thill, consultant, Sanem, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.  
Le 4 janvier 1999.

Certifié sincère et conforme

Pour CHAMELLE S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 14, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00456/696/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**CHEVRY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 53.251.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHEVRY HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous la section B et le numéro 53.251, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 92 du 22 février 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Xavier Isaac, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Eliane Klimezyk, employée privée, demeurant à F-Hussigny.

L'assemblée appelle aux fonctions de Madame Marjolijne Drooglever Fortuyn, employée, demeurant à Contern.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

*1) Première résolution*

L'assemblée décide de changer l'exercice social pour le faire courir dorénavant du 1<sup>er</sup> décembre de chaque année au 30 novembre de l'année suivante, de sorte que l'exercice en cours qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 1998 se terminera le 30 novembre 1998 et les exercices suivants courant du 1<sup>er</sup> décembre de chaque année au 30 novembre de l'année prochaine.

*2) Deuxième résolution*

L'assemblée décide ensuite la modification des statuts en conséquence afin de leur donner la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année et se termine le 30 novembre de l'année suivante.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer l'exercice social pour le faire courir dorénavant du 1<sup>er</sup> décembre de chaque année au 30 novembre de l'année suivante, de sorte que l'exercice en cours qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 1998 se terminera le 30 novembre 1998 et les exercices suivants courant du 1<sup>er</sup> décembre de chaque année au 30 novembre de l'année prochaine.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide ensuite et par conséquent de modifier l'article 14 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année et se termine le 30 novembre de l'année suivante.»

Les résolutions qui précèdent ont été prises à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: X. Isaac, E. Klimezyk, M. Drooglever Fortuyn, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 113S, fol. 22, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 21 décembre 1998.

P. Bettingen.

(00457/202/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**CHEVRY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 53.251.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 21 décembre 1998.

P. Bettingen.

(00458/202/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**COFI TRADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Il résulte d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 30 octobre 1998 que MM. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg et Bob Bernard, diplômé H.E.C. Paris, Luxembourg, ont été nommés administrateurs-délégués avec signature individuelle pour la gestion journalière et que M. André Wilwert, préqualifié a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 11 novembre 1998.

Pour avis et conforme

Pour COFI TRADE S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 74, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00469/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**CICERONO GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 35.932.

*Résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 4 janvier 1999*

Monsieur Alain Vasseur, consultant, Holzem, est coopté en remplacement de Monsieur Serge Thill, consultant, Sanem, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Le 4 janvier 1999.

Certifié sincère et conforme

Pour CICERONO GROUP S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 14, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00459/696/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**CITO SCHIFFFAHRT S.A., Société Anonyme, liquidée.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 48.562.

Le bilan de liquidation au 6 novembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 18, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1999.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

(00463/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**CITO SCHIFFFAHRT S.A., Société Anonyme, liquidée.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 48.562.

**AUFLÖSUNG***Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 31 décembre 1998 à Luxembourg*

Die Versammlung fasste, nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

- Die Versammlung beschliesst die Aufbewahrung der Bücher und Gesellschaftsdokumente während einer Dauer von fünf Jahre unter folgender Anschrift: 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.
- Da alle Verbindlichkeiten beglichen sind, ist die Hinterlegung der Summen und Werte hinfällig.
- Die Versammlung beschliesst den Abschluss der Liquidation und stellt fest, dass die Gesellschaft endgültig aufgehört hat, zu bestehen. Die Versammlung ermächtigt die Gesellschaft EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), mit Sitz in Luxemburg, alle nötigen Formalitäten zu erledigen.

Pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 18, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00464/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**C.C.E. LUX, COMPAGNIE DE CONSTRUCTION EUROPEENNE DE LUXEMBOURG S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 41.746.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg le 3 septembre 1998 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Peter Vansant et des sociétés CORPEN INVESTMENTS LIMITED et SAROSA INVESTMENTS LIMITED a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de Monsieur Frank McCarroll demeurant à Dublin a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Il résulte enfin dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à M. Peter Vansant.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg  
en date du 3 septembre 1998 à 14.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Peter Vansant a été élu aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 3 septembre 1998.

Pour COMPAGNIE DE CONSTRUCTION EUROPEENNE  
DE LUXEMBOURG S.A.H.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 16, case 12. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00470/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**C.C.E. LUX, COMPAGNIE DE CONSTRUCTION EUROPEENNE DE  
LUXEMBOURG S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 41.746.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
tenue à Luxembourg le 4 janvier 1999 à 11.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires Monsieur Peter Vansant et les sociétés CORPEN INVESTMENTS LTD et SAROSA INVESTMENTS LTD, et au commissaire aux comptes démissionnaire M. Frank McCarroll, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés FVLP DIRECTORS, S.à r.l., FVLP MANAGEMENT, S.à r.l. et FVLP SERVICES, S.à r.l. avec siège social au 23, rue du Fort Neipperg à L-2230 Luxembourg ont été nommés comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

La FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A., avec siège social au 23, rue du Fort Neipperg à L-2230 Luxembourg, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Le siège social de la société est désormais situé 23, rue du Fort Neipperg, à L-2230 Luxembourg, au lieu du 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour COMPAGNIE DE CONSTRUCTION EUROPEENNE  
DE LUXEMBOURG S.A.H.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 16, case 12. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00471/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**CLAY NARMUSK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 55.246.

*Résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 4 janvier 1999*

Monsieur Alain Vasseur, consultant, Holzem, est coopté en remplacement de Monsieur Serge Thill, consultant, Sanem, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Le 4 janvier 1999.

Certifié sincère et conforme

Pour CLAY NARMUSK INTERNATIONAL S.A.  
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 14, case 10. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00467/696/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**CL EQUIPEMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5675 Burmerange, 1, rue Jules Bravy.

R. C. Luxembourg B 54.212.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1998, vol. 518, fol. 5, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

FIDUCIAIRE ARMAND LINSTER

Signature

(00465/708/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**CODECA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 35.129.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 73, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Signatures.

(00468/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**C.T.P., COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19, rue du Kirchberg.  
R. C. Luxembourg B 35.891.

*Résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 décembre 1998*

La démission de Monsieur Serge Thill, demeurant à Sanem, de son mandat d'administrateur est acceptée.

Le 18 décembre 1998.

Certifié sincère et conforme

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1998, vol. 515, fol. 92, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00474/696/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**C & S CONSULTANTS ET SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 35.152.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 73, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Signatures.

(00475/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**CONTECH EUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 45.357.

*Résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 4 janvier 1999*

Monsieur Alain Vasseur, consultant, Holzem, est coopté en remplacement de Monsieur Serge Thill, consultant, Sanem, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 1999.

Le 4 janvier 1999.

Certifié sincère et conforme

Pour CONTECH EUROPE HOLDING S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 14, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00476/696/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**CRYSTAL BULL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 56.315.

*Résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 4 janvier 1999*

Monsieur Alain Vasseur, consultant, Holzem, est coopté en remplacement de Monsieur Serge Thill, consultant, Sanem, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Le 4 janvier 1999.

Certifié sincère et conforme

Pour CRYSTAL BULL INVESTMENTS S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 14, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00478/696/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**DANCING DE LA PLACE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 21.040.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 19, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(00482/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**DATA PROFESSIONALS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 39.303.

*Résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 4 janvier 1999*

Monsieur Alain Vasseur, consultant, Holzem, est coopté en remplacement de Monsieur Serge Thill, consultant, Sanem, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Le 4 janvier 1999.

Certifié sincère et conforme

Pour DATA PROFESSIONALS S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 14, case 10. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00483/696/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**CONTEXT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4972 Dippach, 24, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 54.882.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 73, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Signatures.

(00477/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**DACHSER TRANSPORT, GmbH LUXEMBOURG, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: Contern, rue des Chaux.  
H. R. Luxemburg B 27.539.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den sechzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) DACHSER, GmbH & CO, mit Sitz in Kempten (Deutschland), hier vertreten durch Frau Gabriele Greinwald, Bilanzbuchhalterin, wohnhaft in Waltenhofen (Deutschland),

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Kempten am 15. Dezember 1998,

2) DACHSER-TRANSPORT BELGIEN N.V., mit Sitz in Kuurne (Belgien), hier vertreten durch Frau Gabriele Greinwald, vorgenannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Kempten, am 15. Dezember 1998.

Besagte Vollmachten bleiben nach ne varietur Unterzeichnung durch die Komparenten und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlagen beigegeben um mit derselben formalisiert zu werden,

alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung DACHSER TRANSPORT, GmbH LUXEMBOURG, mit Sitz in Contern, rue des Chaux, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister von Luxemburg, unter Nummer B 27.539.

Diese Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, ersuchten den instrumentierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden:

1) Besagte Gesellschaft DACHSER TRANSPORT, GmbH LUXEMBOURG, mit dem damaligen Sitz in Saarbrücken, wurde am 13. Oktober 1959 gegründet. Der Sitz der Gesellschaft wurde nach Contern verlegt und die Satzung wurde abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster am 2. Februar 1988, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 137 vom 25. Mai 1988.

2) Das Gesellschaftskapital beträgt fünf Millionen Luxemburger Franken (5.000.000,- LUF), eingeteilt in zweitausend-fünfhundert (2.500) Anteile zu je zweitausend Luxemburger Franken (2.000,- LUF) Nennwert.

3) Sodann sind die Komparenten, welche Inhaber sämtlicher Gesellschaftsanteile und somit des gesamten Gesellschaftskapitals sind, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die frühzeitige Auflösung der Gesellschaft, welche fortan nur mehr für ihre Liquidation besteht.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst Herrn Jürgen Nitzgen, Speditionskaufmann, wohnhaft in Quierschied/Saar (Deutschland), zum Liquidator der Gesellschaft zu ernennen.

Die Generalversammlung erteilt dem Liquidator die weitestgehenden Befugnisse, so wie sie durch das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und durch die späteren Abänderungsgesetze vorgesehen sind, um die Liquidation durchzuführen.

Der Liquidator kann insbesondere alle Handlungen durchführen, welche in den Artikeln 144 bis 151 des Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind, ohne eine vorherige Genehmigung durch die Generalversammlung beantragen zu müssen.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Bücher der Gesellschaft berufen.

Der Liquidator kann für spezielle oder bestimmte Angelegenheiten einen oder mehrere Bevollmächtigte bestellen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Gabriele Greinwald, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1998, vol. 113S, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): D. Hartmann.

Fèur gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 5. Januar 1998.

P. Frieders.

(00480/212/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**D'AVANT GARDE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 38, route d'Arlon.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quinze décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme D'AVANT GARDE, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 juillet 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 45 du 7 février 1992.

L'Assemblée est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Monsieur Luc Heyse, expert fiscal, demeurant à Steinfort,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

– Transfert du siège social de Luxembourg à L-8410 Steinfort, 38, route d'Arlon.

– Modifications afférentes des premiers alinéas de l'article 2 et de l'article 16 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-8410 Steinfort, 38, route d'Arlon.

En conséquence, les premiers alinéas de l'article 2 et de l'article 16 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. (Premier alinéa).** Le siège social est établi à Steinfort.»

«**Art. 16. (Premier alinéa).** L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mardi du mois de mai à onze heures au siège social ou à tout endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Heyse, N. Weyrich, V. Stecker et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 113S, fol. 40, case 6. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1998.

F. Baden.

(00484/200/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**D'AVANT GARDE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8410 Steinfurt, 38, route d'Arlon.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

F. Baden.

(00485/200/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**D'BEIWENGER STUFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3324 Bivange, 10, rue Ed. Steichen.

R. C. Luxembourg B 55.194.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1998, vol. 518, fol. 5, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

FIDUCIAIRE ARMAND LINSTER

Signature

(00486/708/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**DECO STUDIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2667 Luxembourg, 35, rue Verte.

R. C. Luxembourg B 60.165.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1998, vol. 518, fol. 5, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

FIDUCIAIRE ARMAND LINSTER

Signature

(00487/708/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**DAKAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

**DISSOLUTION**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme DAKAN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 18 septembre 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 320 du 7 novembre 1985.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Emile Vogt, licencié en sciences commerciales, demeurant à Dalheim,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Diekirch.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Qu'il résulte de la liste de présence qu'un actionnaire détenant mille cinq cents (1.500) actions représentant l'intégralité du capital social, est dûment représenté à la présente assemblée.

II. Que la liste de présence et la procuration de l'actionnaire unique resteront annexées aux présentes.

III.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur le point porté à l'ordre du jour.

L'Assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

- 1) Elle prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
- 2) L'actionnaire unique déclare avoir réglé tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à son profit.
- 3) L'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.
- 4) Partant l'assemblée constate que la liquidation de la Société est à considérer comme achevée et la Société comme définitivement clôturée et liquidée.
- 5) Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.
- 6) Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.  
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.  
Signé: E. Vogt, T. Dahm, V. Stecker et F. Baden.  
Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 113S, fol. 31, case 2. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1998.

F. Baden.

(00481/200/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**DEMEC S.A., Société Anonyme,  
(anc. DIMEX S.A.).**

Siège social: L-8011 Strassen, 301, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 17.496.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 22 décembre 1998, vol. 262, fol. 54, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(00488/561/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**EFG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 35.897.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 85, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

EFG LUXEMBOURG S.A.

Signature

(00494/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**ELCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 19.160.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 85, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

ELCO, S.à r.l.

Signature

(00496/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**ELCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5950 Itzig, 49, rue de Bonnevoie.  
R. C. Luxembourg B 44.130.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1998, vol. 518, fol. 5, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

FIDUCIAIRE ARMAND LINSTER

Signature

(00498/708/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**DEN ATELIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Laurent Loschetter, indépendant, demeurant à Dudelange, agissant comme gérant de la société DEN ATELIER, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 20 février 1995, publié au Mémorial C n° 282 du 21 juin 1995.

lequel comparant a prié le notaire d'acter d'une réduction du capital par remboursement des parts sociales à l'associé:

La société représentée par son gérant rembourse la somme de 500.000,- francs à Monsieur Christophe Depierreux demeurant à Arlon, lequel accepte moyennant annulation de ses 50 parts sociales.

La date d'effet de cette réduction de capital est le 1<sup>er</sup> janvier 1997. En vendant ses parts Monsieur Depierreux est libéré de tous les engagements pris par lui en nom et pour compte de la S.à r.l. DEN ATELIER. De même Monsieur Depierreux renonce à toutes revendications envers la société tant passées que futures.

Suite à cette réduction de capital l'article 6 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à 3.500.000,- (trois millions cinq cents mille francs) divisé en 350 (trois cents cinquante) parts sociales de 10.000,- (dix mille) francs chacune, souscrites par les associés comme suit:

|                                                                 |           |
|-----------------------------------------------------------------|-----------|
| 1) Monsieur Laurent Loschetter, préqualifié                     | 250 parts |
| 2) Monsieur Ferdinand Feidt, architecte, demeurant à Luxembourg | 100 parts |
| Total:                                                          | 350 parts |

*Frais*

Les frais incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ trente mille francs (30.000,-).

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: L. Loschetter, C. Depierreux, F. Feidt, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998, vol. 846, fol. 62, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 30 décembre 1998.

G. d'Huart.

(00489/207/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**ELCO-SERVITEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 25.321.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 85, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

ELCO-SERVITEC S.A.

Signature

(00497/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**ELECTRICITE EMG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2667 Luxembourg, 35-37, rue Verte.

R. C. Luxembourg B 36.428.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1998, vol. 518, fol. 5, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

FIDUCIAIRE ARMAND LINSTER

Signature

(00499/708/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**ECOGEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6118 Junglinster, 100, route de Godbrange.

R. C. Luxembourg B 15.797.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 22 décembre 1998, vol. 262, fol. 55, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(00492/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**ECOGEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6118 Junglinster, 100, route de Godbrange.  
R. C. Luxembourg B 15.797.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Associés en date du 4 décembre 1998*

1) Renouvellement du mandat du réviseur de l'entreprise.

Le mandat du réviseur de l'entreprise viendra à expiration en date du 31 décembre 1998. A l'unanimité des voix, le mandat de la S.R.E. SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l., avec siège à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim sera renouvelé pour un nouveau terme de six ans et se terminera le 31 décembre 2004.

Junglinster, le 4 décembre 1998.

Pour extrait sincère et conforme

J. Viera

Le Gérant

Enregistré à Diekirch, le 22 décembre 1999, vol. 262, fol. 55, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(00493/561/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**EIM PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 52.297.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 19, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN

Société Civile

Signature

(00495/501/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**EURO ASCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3278 Bettembourg, 4, rue Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 40.876.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 22 décembre 1998, vol. 262, fol. 54, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(00502/561/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**EUROPALACE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 38.308.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 20, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

(00504/614/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**GROSVENOR FIRST EUROPEAN PROPERTY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 60.935.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2002 la société à responsabilité limitée DELOITTE & TOUCHE, S.à r.l., avec siège à Luxembourg a été nommée commissaire en remplacement de la société civile KPMG AUDIT.

Luxembourg, le 26 novembre 1998.

Pour avis sincère et conforme

Pour GROSVENOR FIRST EUROPEAN  
PROPERTY INVESTMENTS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 74, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00518/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**FIRE CONTROL COMPANY S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 10, boulevard J.-F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 40470.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1998, vol. 518, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

FIDUCIAIRE ARMAND LINSTER

Signature

(00509/708/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**GENERAL PACIFIC GROUP HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 40.650.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 17, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(00514/520/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**GROSVENOR INVESTMENTS (PORTUGAL) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 60.936.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2002 la société à responsabilité limitée DELOITTE & TOUCHE, S.à r.l., avec siège à Luxembourg a été nommée commissaire en remplacement de la société civile KPMG AUDIT. Luxembourg, le 26 novembre 1998.

Pour avis sincère et conforme

Pour GROSVENOR

INVESTMENTS (PORTUGAL) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 74, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00519/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**GROSVENOR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 57.162.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2002 la société à responsabilité limitée DELOITTE & TOUCHE, S.à r.l., avec siège à Luxembourg a été nommée commissaire en remplacement de la société civile KPMG AUDIT. Luxembourg, le 26 novembre 1998.

Pour avis sincère et conforme

Pour GROSVENOR LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 74, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00520/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**IKANO CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 65.555.

Monsieur Peter Branner, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, a été coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Frans Henrik Kockum, démissionnaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2003.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 11 novembre 1998.

Pour avis sincère et conforme

Pour IKANO CAPITAL S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 74, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00532/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**GUI-LIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Mondorf-les-Bains.  
R. C. Luxembourg B 31.348.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 19, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(00521/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**HANG-CHOW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Dudelange.  
R. C. Luxembourg B 28.567.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 19, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(00523/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**HARMONY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 53.432.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 85, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

HARMONY S.A.  
Signatures

(00524/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**HASDRUBAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 44.616.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 décembre 1998*

1. La démission de H.J.J. Moors, J.-M. Di Cino et PAN EUROPEAN VENTURES S.A., administrateurs et de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., commissaire aux comptes a été acceptée et pleine décharge leur a été conférées.

2. MM. Giuseppe Daghino, financial consultant, résident à Rome, Roeland P. Pels, conseiller juridique, résident à Luxembourg et Dirk C. Oppelaar, conseiller juridique, résident à Luxembourg ont été nommés administrateurs de la société.

3. Le nouveau conseil d'administration sera responsable pour l'administration et formalités légales à partir de l'exercice 1998.

4. A partir de ce jour la siège de la société sera transféré à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 décembre 1998.

Certifié sincère et conforme  
HASDRUBAL S.A.  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1998, vol. 518, fol. 8, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00525/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**LEHNEN AGRI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. LEHNEN ET COMPAGNIE, S.à r.l.).**

Siège social: L-7410 Angelsberg, 1, route de Mersch.  
R. C. Luxembourg B 18.484.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 22 décembre 1998, vol. 262, fol. 54, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH  
Expert-comptable  
Réviseur d'entreprises  
Signature

(00557/561/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**PIZZERIA-RESTAURANT I. TRULLI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2221 Luxembourg, 263, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 59.243.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1998, vol. 518, fol. 5, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

FIDUCIAIRE ARMAND LINSTER

Signature

(00529/708/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**IBERMAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Frisange.  
R. C. Luxembourg B 27.582.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 19, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(00530/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**I.G.L. S.A., Société Anonyme, en liquidation.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 25.577.

**DISSOLUTION**

1. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 21 octobre 1998 que M. André Wilwert, liquidateur, a fait rapport sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales et que la société civile KPMG Experts Comptables avec siège à Luxembourg a été nommée commissaire-vérificateur aux termes de l'article 151 de la loi sur les sociétés commerciales.

2. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 23 octobre 1998 que le rapport du commissaire-vérificateur invitant à l'adoption des comptes de liquidation au 31 décembre 1995 a été approuvé, que le liquidateur a reçu décharge pleine et entière, que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été ordonné.

Luxembourg, le 13 novembre 1998.

Pour avis sincère et conforme

Pour I.G.L. S.A., en liquidation

A. Wilwert

Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 74, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00531/528/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**PIZZERIA IL GIARDINO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 93, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 28.551.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1998, vol. 518, fol. 5, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

FIDUCIAIRE ARMAND LINSTER

Signature

(00533/708/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**IMKI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8142 Bridel, 13, Impasse M. Kieffer.  
R. C. Luxembourg B 53.214.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 20, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

(00535/614/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**IMMO-AGENCE FLORIDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3419 Dudelange, 26, rue A. Benoit.  
R. C. Luxembourg B 41.939.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1998, vol. 518, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

FIDUCIAIRE ARMAND LINSTER

Signature

(00536/708/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**IMMOBILIERE DE NIEDERANVEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 38.764.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1998, vol. 518, fol. 5, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

FIDUCIAIRE ARMAND LINSTER

Signature

(00537/708/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**INTERNATIONAL LICENSING CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 50.381.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 1998, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

(a) *Conseil d'Administration:*

Monsieur Samuel Chan Wing Sun, managing director, Hong Kong, président du Conseil d'Administration.

Monsieur Dennis Kung Ging Kong, managing director, Taiwan.

Mademoiselle Shirley Chan Ling, deputy managing director, Hong Kong.

(b) *Commissaire aux comptes:*

KPMG AUDIT, société civile, Luxembourg.

Luxembourg, le 18 novembre 1998.

Pour avis sincère et conforme  
Pour INTERNATIONAL LICENSING  
CORPORATION S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 74, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00543/528/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**JARDINS D'EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 22.900.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 19, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(00550/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**J.+H. BAUUNTERNEHMEN, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: Moutfort.  
H. R. Luxembourg B 43.026.

Die Bilanz und Anhang per 31. Dezember 1997 welche am 29. Dezember 1998 unter vol. 515, fol. 102, case 3 beim öffentlichen Handels- und Gesellschaftsregister eingetragen sind, wurden am 6. Januar 1999 beim Handelsregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg.

Luxemburg, den 31. Dezember 1999.

Unterschrift.

(00551/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**JOB, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 62.406.

Le bilan et l'annexe au 30 novembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 décembre 1998, vol. 515, fol. 102, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1998. Signature.  
(00552/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**KULTURFABRIK S.C.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 116, rue du Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 73, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999. Signatures.  
(00553/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**LA STRADA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3326 Crauthem, 36, rue de Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 49.973.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1998, vol. 518, fol. 5, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999. FIDUCIAIRE ARMAND LINSTER  
Signature  
(00554/708/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**LAUFER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 38, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 53.004.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quinze décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LAUFER S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 53.004, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 47 du 25 janvier 1996.

L'Assemblée est ouverte à dix heures vingt sous la présidence de Monsieur Luc Heyse, expert fiscal, demeurant à Steinfort,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- Transfert du siège social de Luxembourg à L-8410 Steinfort, 38, route d'Arlon.

- Modification afférente des premiers alinéas de l'article 2 et de l'article 16 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-8410 Steinfort, 38, route d'Arlon.

En conséquence, les premiers alinéas de l'article 2 et de l'article 16 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Steinfort.»

«**Art. 16. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mercredi du mois de juin à dix heures au siège social ou à tout endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Heyse, N. Weyrich, V. Stecker, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 113S, fol. 40, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 29 décembre 1998.

F. Baden.

(00555/200/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**LAUFER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 38, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 53.004.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

F. Baden.

(00556/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**LES PARCS DU 3IEME AGE A BERTRANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 33.822.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 20, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Signature.

(00558/614/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**LGA MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 7, rue du Saint Esprit.

R. C. Luxembourg B 44.432.

**DISSOLUTION**

Il résulte du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 1998, que:

- La liquidation de la société LGA MANAGEMENT, S.à r.l., mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 octobre 1996, a été clôturée et la société a cessé d'exister.

- Décharge pleine et entière a été accordée au liquidateur et au commissaire à la liquidation.

- Les livres et documents sociaux seront conservés pendant une durée de cinq ans, au siège de la SOCIETE NATIONALE DE CREDIT ET D'INVESTISSEMENT à Luxembourg, 7, rue du Saint Esprit.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1998.

Signature  
*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 20, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(00560/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**LIN-SHENG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 60.300.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 19, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(00561/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**LETTRES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 19.559.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue extraordinairement le 31 décembre 1998 à Luxembourg que l'assemblée décide d'élire au conseil d'administration Madame Sonia Concepcion Pascual, avocat, demeurant à Buenos Aires, République d'Argentine, Monsieur Miguel Angel Diez, journaliste, demeurant au Venezuela et Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, demeurant à Luxembourg et que Madame Sonia Concepcion Pascual, avocat, demeurant à Buenos Aires, République d'Argentine a été nommée administrateur-délégué avec pouvoir d'engager par sa seule signature la Société dans les affaires de la gestion journalière, ainsi que de la représenter en ce qui concerne cette gestion.

Luxembourg, le 31 décembre 1998.

Pour extrait conforme  
Pour le Conseil d'Administration  
Par mandat  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1998, vol. 518, fol. 17, case 12. — Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(00559/535/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**LUXAEROSPACE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5750 Frisange, 18A, rue de Mondorf.  
R. C. Luxembourg B 44.882.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1998, vol. 518, fol. 5, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

FIDUCIAIRE ARMAND LINSTER  
Signature

(00562/708/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**LUXAQUA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 49.694.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1998, vol. 515, fol. 103, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1999.

Pour ordre  
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ SC  
Signature

(00563/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**AMELORIA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. MELIORA INTERNATIONAL, S.à r.l.).**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le seize décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

- 1) Monsieur Manuel Garcia Freixial, industriel, demeurant à Oliveira do Bairro (P).
  - 2) Monsieur Alberto Moreira Lapa, industriel, demeurant à Vila Nova de Gaia (P).
  - 3) Monsieur José Alfredo Fernandes de Oliveira, industriel, demeurant à Anadia (P),
- tous les trois représentés par Monsieur Alexandre Claessens, économiste, demeurant à Londres, en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Lesquels comparants déclarent céder les 500 parts à:

- 1) Monsieur Michel Serge Pinaud, commerçant, demeurant à Bruxelles . . . . . 450 parts
  - 2) Madame Conny Frans Emma Vercauteren, secrétaire, demeurant à Kortenberg (B) . . . . . 50 parts
- tous les deux représentés par Monsieur Alexandre Claessens, préqualifié, en vertu d'une procuration annexée au présent acte,

qui acceptent, et sont devenus ainsi les nouveaux associés de la société MELIORA INTERNATIONAL, S.à r.l., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 juillet 1993, publiée au Mémorial C à la page 24159/93,

lequel comparant déclare changer les articles suivants pour leur donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de AMERLORIA INTERNATIONAL, S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet l'importation, l'exportation, le traitement, le conditionnement, le négoce et la revente de tous produits agricoles, ainsi que toutes opérations en rapport avec l'objet social ou susceptibles de le favoriser.

*Frais*

Les frais incombant à la société sont estimés à quinze mille francs.

*Gérance*

- Démission comme gérants:

Monsieur Alberto Moreira Lapa, préqualifié.

Monsieur José Alfredo Fernandes de Oliveira, préqualifié.

- Nomination comme nouveau gérant unique:

Monsieur Michel Serge Pinaud, préqualifié.

3. Le siège social de la société est transféré de L-1128 Luxembourg, 35, Val Saint André à L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Claessens, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998, vol. 846, fol. 63, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.*

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 29 décembre 1998.

*G. d'Huart.*

(00571/207/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**LUZON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 20.470.

1. Monsieur Bob Bernard, diplômé H.E.C. Paris, Luxembourg, a été nommé administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.

2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2000, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil d'Administration*

M. André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, Luxembourg, administrateur-délégué et président du Conseil d'Administration.

M. Bob Bernard, diplômé H.E.C. Paris, Luxembourg, administrateur-délégué, (en remplacement de M. Roger Molitor, démissionnaire).

M. Paul Marx, docteur en droit, Esch-sur-Alzette.

*Commissaire aux Comptes*

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 26 novembre 1998.

Pour avis sincère et conforme  
Pour LUZON INVESTMENTS S.A.  
KPMG Financial Engineering  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 74, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(00564/528/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**MERITA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 189, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 27.410.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue en date du 31 décembre 1998*

A l'unanimité des voix, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- introduction de l'EURO au 1<sup>er</sup> janvier 1999;

- changement de la dénomination du capital de DEM en EURO à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999;

- changement de la dénomination des compartiments MERITA - INTERNATIONAL EQUITY FUND, MERITA - PRIVATE FUND, MERITA - INTERNATIONAL BOND FUND and MERITA - PRO GLOBAL EQUITY FUND de FIM en EURO à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999.

Luxembourg, le 31 décembre 1998.

Pour extrait conforme  
MERITA, SICAV  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1998, vol. 518, fol. 10, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(00572/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**MACH 3 SUD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: LUF 500.000,-.**

Siège social: Luxembourg, 3, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 11.274.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 1998, vol. 518, fol. 6, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Signature.

(00565/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**MACH 3 WEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: LUF 500.000,-.**

Siège social: Luxembourg, 80, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 11.979.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 1998, vol. 518, fol. 6, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Signature.

(00566/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**MANO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: LUF 500.000,-.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 37, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 43.963.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 1998, vol. 518, fol. 6, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Signature.

(00567/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**NFZ INTERNATIONAL FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 189, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 24.663.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 31 décembre 1998*

A l'unanimité des voix, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- introduction de l'EURO au 1<sup>er</sup> janvier 1999;- changement de la dénomination du capital de DEM en EURO à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999;- changement de la dénomination du sous-fonds NFZ INTERNATIONAL FUND - EQUITY FUND - de DEM en EURO à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999.

Luxembourg, le 31 décembre 1998.

Pour extrait sincère et conforme  
NFZ INTERNATIONAL FUND, SICAV  
J. Legille

secrétaire et directeur administratif

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1998, vol. 518, fol. 10, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00581/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**MEDIA HOME VIDEO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5885 Howald, 201, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 45.289.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 20, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Signature.

(00568/614/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**RENTACO - GRUNDSTÜCKSENTWICKLUNG GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 41.907.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 20, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

(00600/614/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**SICPA SECURITY HOLDING (LUX) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 66.883.

—  
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réuni une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SICPA SECURITY HOLDING (LUX) S.A., ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener, R. C. Luxembourg section B numéro 66.883, constituée suivant acte reçu le 5 novembre 1998, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Madame Sandrine Bisaro, employée privée, demeurant à Châtel Saint Germain, France.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de LUF 82.700.000,- (quatre-vingt-deux millions sept cent mille francs luxembourgeois), en vue de le porter de son montant actuel de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) à 83.950.000,- (quatre-vingt-trois millions neuf cent cinquante mille francs luxembourgeois), par la création et l'émission de 82.700 (quatre-vingt-deux mille sept cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à souscrire et à libérer intégralement et moyennant paiement d'une prime d'émission globale de LUF 302.400.000,- (trois cent deux millions quatre cent mille francs luxembourgeois), le tout par un apport en nature d'actions d'une contre-valeur au moins équivalente.

2.- Souscription et libération.

3.- Modification afférente de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 82.700.000,- (quatre-vingt-deux millions sept cent mille francs luxembourgeois), en vue de le porter de son montant actuel de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) à 83.950.000 (quatre-vingt-trois millions neuf cent cinquante mille francs luxembourgeois), par la création et l'émission de 82.700 (quatre-vingt-deux mille sept cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à souscrire et à libérer intégralement et moyennant paiement d'une prime d'émission globale de LUF 302.400.000,- (trois cent deux millions quatre cent mille francs luxembourgeois), le tout par un apport en nature d'actions d'une contre-valeur au moins équivalente.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles la société SICPA HOLDING S.A., ayant son siège social à CH-1008 Prilly (Suisse), Florissant 41.

*Intervention - Souscription - Libération*

Est ensuite intervenue aux présentes la société SICPA HOLDING S.A., prédésignée, ici représentée en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

lequel, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire les 82.700 (quatre-vingt-deux mille sept cents) actions nouvelles et procéder à leur libération intégrale et au paiement de la prime d'émission de LUF 302.400.000,- (trois cent deux millions quatre cent mille francs luxembourgeois), par l'apport réalisé en nature d'actions d'une société de capitaux européenne, à savoir:

- 78,59 % (soixante-dix-huit virgule cinquante-neuf pour cent) du capital social de la société de droit italien SICPA ITALIANA Spa, Italie, ayant un capital de ITL 4.000.000.000,-;

ayant une contre-valeur de LUF 385.100.000,- (trois cent quatre-vingt-cinq millions cent mille francs luxembourgeois).

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège à Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

*Conclusion:*

«Sur base du travail effectué comme décrit à la section III de ce rapport, rien n'a attiré notre attention de nature à nous faire croire que la valeur des actions apportées n'est pas au moins égale au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre, augmenté du montant de la prime d'émission.

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.  
réviseur d'Entreprises  
Dominique Robyns

Ce rapport restera ci-annexé pour être enregistré en même temps que les présentes.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**«Art. 5. Capital social.**

Le capital social souscrit est fixé à LUF 83.950.000,- (quatre-vingt-trois millions neuf cent cinquante mille francs luxembourgeois), divisé en 83.950 (quatre-vingt-trois mille neuf cent cinquante) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Requête en exonération du droit proportionnel (4.2)

Compte tenu du fait qu'il s'agit d'une augmentation de capital de SICPA SECURITY HOLDING (LUX) S.A. par un apport d'actions d'une société de capitaux ayant son siège effectif dans un Etat membre avec pour conséquence que la participation de SICPA SECURITY HOLDING (LUX) S.A. dans cette société atteindra plus de 75 %, l'assemblée requiert l'application de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 et l'exonération du droit proportionnel d'apport.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Bisaro, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 113S, fol. 29, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1998.

J. Elvinger.

(00622/211/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**SICPA SECURITY HOLDING (LUX) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 66.883.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 6 janvier 1999.

(00623/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**ROCK BROOK FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 53.489.

Par décision d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 9 novembre 1998,

- le nombre des administrateurs a été porté de trois à quatre;

- M. Charles Rinn, chef comptable finances, Blackrock/Dublin, a été nommé nouvel administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2001.

Luxembourg, le 25 novembre 1998.

Pour avis sincère et conforme  
Pour ROCK BROOK FINANCE S.A.  
KPMG FINANCIAL ENGINEERING  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 74, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00605/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**ROCK BROOK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 33.695.

Par décision d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 9 novembre 1998,  
- le nombre des administrateurs a été porté de six à sept;  
- M. Charles Rinn, chef comptable finances, Blackrock/Dublin, a été nommé nouvel administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2001.  
Luxembourg, le 25 novembre 1998.

Pour avis sincère et conforme  
Pour ROCK BROOK HOLDINGS S.A.  
KPMG FINANCIAL ENGINEERING  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 74, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00606/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**RENATACO IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 33.824.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 20, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

(00601/614/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**RESTAURANT SHANGHAI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Schifflange.  
R. C. Luxembourg B 30.043.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 19, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(00602/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**SIL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 58.609.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the second of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SIL INVESTMENTS S.A., a société anonyme, having its corporate seat in L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, R. C. Luxembourg section B number 58.609, incorporated by notarial deed on the 12th of March 1997, published in the Mémorial C, n° 352 of July 4, 1997 and amended by notarial deed on the 12th of August 1997, published in the Mémorial C, n° 681 of December 4, 1997.

The meeting is chaired by Mr Olivier Ferres, consultant, residing in Nospelt.

The chairman appointed as secretary Mr Kerstin Kramer, private employee, residing in Nospelt.

The meeting elected as scrutineer Miss Carole Lacroix, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act.

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the whole share capital of the Company, presently fixed at one billion nine hundred sixty-three million Spanish Pesetas (ESP 1,963,000,000.-) are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the Agenda of the meeting is the following:

1. Capital increase to the extent of thirty-one million and four hundred thousand Spanish Pesetas (ESP 31,400,000.-) in order to raise it from its present amount of one billion nine hundred sixty-three million Spanish Pesetas (ESP 1,963,000,000.-) to one billion and nine hundred ninety-four million four hundred thousand Spanish Pesetas (ESP 1,994,400,000.-) by the issue of thirty-one thousand and four hundred (31,400) new shares with a nominal value of one thousand Spanish Pesetas (ESP 1,000.-) each, and a total issue premium of eight million six hundred thirty-five thousand Spanish Pesetas (ESP 8,635,000.-), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Agreement by the existing shareholders to the following subscriptions:

| Subscriber                                                                                                      | Number of<br>new shares | Assorted Issue<br>Premium (ESP) |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|---------------------------------|
| - MERCAPITAL S.A., Paseo de la Castellana 216, E-28046 Madrid                                                   | 17,698                  | 4,866,950                       |
| - THE SUCALMER DEVELOPMENT CAPITAL INVESTMENT COMPANY BV,<br>Rokin 55, PO Box 243, NL-1012 KK Amsterdam         | 12,423                  | 3,416,325                       |
| - SUEZ INDUSTRIE S.A., 68, rue du Faubourg Saint Honoré, F-75008 Paris                                          | 213                     | 58,575                          |
| - LIXCAM INC., Avda Federico Boyd, 51, Piso 12, Panama City, Republic of Panama                                 | 80                      | 22,000                          |
| - INVERSIONES EUROPEAS S.A., Urbanización «Conde de Orgaz», Avda<br>Carondelet 16-18, Chalet 7, E-28043 Madrid  | 422                     | 116,050                         |
| - LORGAZ INVERSIONES SL., Antonio Fuentes 6, Pargue Conde de Orgaz,<br>E-28043 Madrid                           | 101                     | 27,775                          |
| - Javier Benjumea Cabeza de Vaca, Claudio Coello 38, 4º Izqda, E-28001 Madrid                                   | 101                     | 27,775                          |
| - Alfredo Zavala Valdes, Columela 3, 4º Dcha., E-28001 Madrid                                                   | 75                      | 20,625                          |
| - Ramon Carne Casas, 3, ortal 5 3º C, E-28224 Pozuelo de Alarcon, Madrid                                        | 38                      | 14,450                          |
| - Rafael Mate Rodriguez, Sor Angela de la Cruz 8, 10º D, E-28020 Madrid                                         | 51                      | 14,025                          |
| - David Estefanelli Panella, Camine Nuevo 135, Chalet 41, El Soto de la Moraleja,<br>E-28100 Alcobendas, Madrid | 38                      | 10,450                          |
| - Carlos Fernandez Carbo, Frascuelo 21, E-28043 Madrid                                                          | 51                      | 14,025                          |
| - Carlos Barallobre Gordon, Conde de Cartagena 12, E-28007 Madrid                                               | 26                      | 7,150                           |
| - Juan Garnica Alvarez-Alonso, Nunez de Balboa 77, E-28006 Madrid                                               | 19                      | 5,225                           |
| - Alejandro Rodriguez Carmona, Plantio 28, E-28224 Pozuelo de Alarcon                                           | 38                      | 10,450                          |
| - Miguel Zurita Goni, Bosquez de Tecojotes 81, Departamento 201, Bosquez de las<br>Lomas, Mexico D.F. 11700     | 26                      | 7,150                           |
| Total:                                                                                                          | 31,400                  | 8,635,000                       |

3. Subscription and full payment of thirty-one thousand and four hundred (31,400) new shares and the assorted issue premium of eight million six hundred thirty-five thousand Spanish Pesetas (ESP 8,635,000.-).

4. Amendment of article five, first paragraph of the Company's Articles of Incorporation to give it the following wording:

«The corporate capital is set at one billion and nine hundred ninety-four million four hundred thousand Spanish Pesetas (ESP 1,994,400,000.-), represented by one million nine hundred and ninety-four thousand four hundred (1,994,400) shares with a nominal value of one thousand Spanish Pesetas (ESP 1,000.-) each, fully paid-up.»

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolved to increase the capital to the extent of thirty-one million and four hundred thousand Spanish Pesetas (ESP 31,400,000.-) in order to raise it from its present amount of one billion nine hundred sixty three million Spanish Pesetas (ESP 1,963,000,000.-) to one billion and nine hundred ninety-four million four hundred thousand Spanish Pesetas (ESP 1,994,400,000.-) by the issue of thirty one thousand and four hundred (31,400) new shares with a nominal value of one thousand Spanish Pesetas (ESP 1,000.-) each, and a total issue premium of eight million six hundred thirty-five thousand Spanish Pesetas (ESP 8,635,000.-), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Second resolution*

The meeting resolved to agree to the following subscriptions:

| Subscriber                                                            | Number of<br>New shares | Assorted Issue<br>Premium (ESP) |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------------------|---------------------------------|
| - MERCAPITAL S.A., prenamed                                           | 17,698                  | 4,866,950                       |
| - THE SUCALMER DEVELOPMENT CAPITAL INVESTMENT COMPANY BV,<br>prenamed | 12,423                  | 3,416,325                       |
| - SUEZ INDUSTRIE S.A., prenamed                                       | 213                     | 58,575                          |
| - LIXCAM INC., prenamed                                               | 80                      | 22,000                          |
| - INVERSIONES EUROPEAS S.A., prenamed                                 | 422                     | 116,050                         |
| - LORGAZ INVERSIONES SL., prenamed                                    | 101                     | 27,775                          |
| - Javier Benjumea Cabeza de Vaca, prenamed                            | 101                     | 27,775                          |
| - Alfredo Zavala Valdes, prenamed                                     | 75                      | 20,625                          |
| - Ramon Carne Casas, prenamed                                         | 38                      | 10,450                          |
| - Rafael Mate Rodriguez, prenamed                                     | 51                      | 14,025                          |
| - David Estefanelli Panella, prenamed                                 | 38                      | 10,450                          |
| - Carlos Fernandez Carbo, prenamed                                    | 51                      | 14,025                          |
| - Carlos Barallobre Gordon, prenamed                                  | 26                      | 7,150                           |
| - Juan Garnica Alvarez Alonso, prenamed                               | 19                      | 5,225                           |
| - Alejandro Rodriguez Carmona, prenamed                               | 38                      | 10,450                          |
| - Miguel Zurita Goni, prenamed                                        | 26                      | 7,125                           |
| Total:                                                                | 31,400                  | 8,635,000                       |

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon the shareholder MERCAPITAL S.A., prenamed, declared to subscribe to seventeen thousand six hundred ninety-eight (17,698) new shares and have them fully paid-up in nominal value together with the assorted issue premium by contribution in cash.

Thereupon the shareholder THE SUCALMER DEVELOPMENT CAPITAL INVESTMENT COMPANY BV, prenamed, declared to subscribe to twelve thousand four hundred twenty-three (12,423) new shares and have them fully paid-up in nominal value together with the assorted issue premium by contribution in cash.

Thereupon the shareholder SUEZ INDUSTRIE S.A., prenamed, declared to subscribe to two hundred thirteen (213) new shares and have them fully paid-up in nominal value together with the assorted issue premium by contribution in cash.

Thereupon the shareholder LIXCAM INC., prenamed, declared to subscribe to eighty (80) new shares and have them fully paid-up in nominal value together with the assorted issue premium by contribution in cash.

Thereupon the shareholder INVERSIONES EUROPEAS S.A., prenamed, declared to subscribe to four hundred twenty-two (422) new shares and have them fully paid-up in nominal value together with the assorted issue premium by contribution in cash.

Thereupon the shareholder LORGAZ INVERSIONES SL, prenamed, declared to subscribe to one hundred one (101) new shares and have them fully paid-up in nominal value together with the assorted issue premium by contribution in cash.

Thereupon the shareholder Javier Benjumea Cabeza De Vaca, prenamed, declared to subscribe to one hundred one (101) new shares and have them fully paid-up in nominal value together with the assorted issue premium by contribution in cash.

Thereupon the shareholder Alfredo Zavala Valdes, prenamed, declared to subscribe to seventy-five (75) new shares and have them fully paid-up in nominal value together with the assorted issue premium by contribution in cash.

Thereupon the shareholder Ramon Carne Casas, prenamed, declared to subscribe to thirty-eight (38) new shares and have them fully paid-up in nominal value together with the assorted issue premium by contribution in cash.

Thereupon the shareholder Rafael Mate Rodriguez, prenamed, declared to subscribe to fifty-one (51) new shares and have them fully paid-up in nominal value together with the assorted issue premium by contribution in cash.

Thereupon the shareholder David Estefanelli Panella, prenamed, declared to subscribe to thirty eight (38) new shares and have them fully paid-up in nominal value together with the assorted issue premium by contribution in cash.

Thereupon the shareholder Carlos Fernandez Carbo, prenamed, declared to subscribe to fifty-one (51) new shares and have them fully paid-up in nominal value together with the assorted issue premium by contribution in cash.

Thereupon the shareholder Carlos Barallobre Gordon, prenamed, declared to subscribe to twenty-six (26) new shares and have them fully paid-up in nominal value together with the assorted issue premium by contribution in cash.

Thereupon the shareholder Juan Garnica Alvarez-Alonso, prenamed, declared to subscribe to nineteen (19) new shares and have them fully paid-up in nominal value together with the assorted issue premium by contribution in cash.

Thereupon the shareholder Alejandro Rodriguez Carmona, prenamed, declared to subscribe to thirty-eight (38) new shares and have them fully paid-up in nominal value together with the assorted issue premium by contribution in cash.

Thereupon the shareholder Miguel Zurita Goni, prenamed, declared to subscribe to twenty-six (26) new shares and have them fully paid-up in nominal value together with the assorted issue premium by contribution in cash.

The amount of forty million thirty-five thousand Spanish Pesetas (ESP 40,035,000.-) has been fully paid-up in cash and is now available to the Company evidence thereof having been given to the notary.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend Article five, first paragraph of the Articles of Incorporation, to give it henceforth the following wording:

**«Art. 5. First paragraph.**

The corporate capital is set at one billion and nine hundred ninety-four million four hundred thousand Spanish Pesetas (ESP 1,994,400,000.-), represented by one million nine hundred and ninety-four thousand four hundred (1,994,400) shares with a nominal value of one thousand Spanish Pesetas (ESP 1,000.-) each, fully paid-up.

*Estimate*

For the purposes of registration, the increase of capital is valued at nine million seven hundred sixteen thousand Luxembourg Francs (LUF 9,716,000.-).

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately one hundred and eighty-five thousand Luxembourg Francs (LUF 185,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le deux octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SIL INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, R. C. Luxembourg section B, numéro 58.609, constituée suivant acte reçu en date du 12 mars 1997, publié au Mémorial C, n° 352 du 4 juillet 1997 et modifié par acte notarié du 12 août 1997, publié au Mémorial C, n° 681 du 4 décembre 1997.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Kerstin Kramer, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Carole Lacroix, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à un milliard neuf cent soixante-trois millions de Pesètes Espagnoles (ESP 1,963,000,000.-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de trente et un millions quatre cent mille Pesètes Espagnoles (ESP 31.400.000.-) en vue de le porter de son montant actuel d'un milliard neuf cent soixante trois millions de Pesètes Espagnoles (ESP 1.963.000.000.-) à un milliard neuf cent quatre-vingt-quatorze millions quatre cent mille Pesètes Espagnoles (ESP 1.994.400.000.-), par la création et l'émission de trente et un mille quatre cents (31.400) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille Pesètes Espagnoles (ESP 1.000.-) chacune, assorties d'une prime d'émission totale de huit millions six cent trente-cinq mille Pesètes Espagnoles (ESP 8.635.000.-), investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Approbation des souscriptions suivantes:

| Souscripteur                                                                                                              | Nombre d'actions<br>nouvelles | Prime d'émission<br>assortie (ESP) |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|
| - MERCAPITAL S.A., Paseo de la Castellana 216, E-28046 Madrid . . . . .                                                   | 17.698                        | 4.866.950                          |
| - THE SUCALMER DEVELOPMENT CAPITAL INVESTMENT COMPANY<br>BV, Rokin 55, PO Box 243, NL-1012 KK Amsterdam . . . . .         | 12.423                        | 3.416.325                          |
| - SUEZ INDUSTRIE S.A., 68, rue du Faubourg Saint Honoré, F-75008 Paris . . . . .                                          | 213                           | 58.575                             |
| - LIXCAM INC, Avda Federico Boyd, 51, Piso 12, Panama City, Republique<br>du Panama . . . . .                             | 80                            | 22.000                             |
| - INVERSIONES EUROPEAS SA, Urbanizacion «Conde de Orgaz», Avda<br>Carondelet 16-18, Chalet 7, E-28043 Madrid . . . . .    | 422                           | 116.050                            |
| - LORGAZ INVERSIONES SL., Antonio Fuentes 6, Parque Conde de Orgaz,<br>E-28043 Madrid . . . . .                           | 101                           | 27.775                             |
| - Javier Benjumea Cabeza de Vaca, Claudia Coello 38, 4° Izqda., E-28001<br>Madrid . . . . .                               | 101                           | 27.775                             |
| - Alfredo Zavala Valdes, Columela 3, 4° Dcha., E-28001 Madrid . . . . .                                                   | 75                            | 20.625                             |
| - Ramon Carne Casas, 3, ortal 5 3°C, E-28224 Pozuelo de Alarcon, Madrid . . . . .                                         | 38                            | 10.450                             |
| - Rafael Mate Rodriguez, Sor Angela de la Cruz 8, 10° D, E-28020 Madrid . . . . .                                         | 51                            | 14.025                             |
| - David Estefanelli Panella, Camine Nuevo 135, Chalet 41, El Soto de la<br>Moraleja, E-28100 Alcobendas, Madrid . . . . . | 38                            | 10.425                             |
| - Carlos Fernandez Carbo, Frascuelo 21, E-28043 Madrid . . . . .                                                          | 51                            | 14.025                             |
| - Carlos Barallobre Gordon, Conde de Cartagena 12, E-28007 Madrid . . . . .                                               | 26                            | 7.150                              |
| - Juan Garnica Alvarez-Alonso, Nunez de Balboa 77, E-28006 Madrid . . . . .                                               | 19                            | 5.225                              |
| - Alejandro Rodriguez Carmona, Plantio 28, E-28224 Pozuelo de Alarcon . . . . .                                           | 38                            | 10.450                             |
| - Miguel Zurita Goni, Bosquez de Tecojotes 81, Departamento 201,<br>Bosquez de las Lomas, Mexique D.F.11700 . . . . .     | 26                            | 7.150                              |
| Total: . . . . .                                                                                                          | 31.400                        | 8.635.000                          |

3. Souscription et libération intégrale des trente et un mille quatre cents (31.400) nouvelles actions et de la prime d'émission y assortie de huit millions six cent trente-cinq mille Pesètes Espagnoles (ESP 8.635.000.-).

4. Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un milliard neuf cent quatre-vingt-quatorze millions quatre cents mille Pesètes Espagnoles (ESP 1.994.400.000.-), représenté par un million neuf cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents (1.994.400) actions d'une valeur nominale de mille Pesètes Espagnoles (ESP 1.000.-) chacune, libérées intégralement.»

5. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente et un millions quatre cent mille Pesètes Espagnoles (ESP 31.400.000,-), en vue de le porter de son montant actuel d'un milliard neuf cent soixante-trois millions de Pesètes Espagnoles (ESP 1.963.000.000,-) à un milliard neuf cent quatre-vingt-quatorze millions quatre cent mille Pesètes Espagnoles (ESP 1.994.400.000,-), par la création et l'émission de trente et un mille quatre cents (31.400) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille Pesètes Espagnoles (ESP 1.000,-) chacune, assorties d'une prime d'émission totale de huit millions six cent trente-cinq mille Pesètes Espagnoles (ESP 8.635.000,-), investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'approuver les souscriptions suivantes:

| Souscripteur                                                                                                           | Nombre d'actions nouvelles | Prime d'émission assortie (ESP) |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------|
| - MERCAPITAL S.A., Paseo de la Castellana 216, E-28046 Madrid . . . . .                                                | 17.698                     | 4.866.950                       |
| - THE SUCALMER DEVELOPMENT CAPITAL INVESTMENT COMPANY BV, Rokin 55, PO Box 243, NL-1012 KK Amsterdam . . . . .         | 12.423                     | 3.416.325                       |
| - Suez Industrie S.A., 68, rue du Faubourg Saint Honoré, F-75008 Paris . . . . .                                       | 213                        | 58.575                          |
| - LIXCAM INC., Avda Federico Boyd, 51, Piso 12, Panama City, République du Panama . . . . .                            | 80                         | 22.000                          |
| - INVERSIONES EUROPEAS S.A., Urbanizacion «Conde de Orgaz», Avda Carondelet 16-18, Chalet 7, E-28043 Madrid . . . . .  | 422                        | 116.050                         |
| - LORGAZ INVERSIONES SL., Antonio Fuentes 6, Parque Conde de Orgaz, E-28043 Madrid . . . . .                           | 101                        | 27.775                          |
| - Javier Benjumea Cabeza de Vaca, Claudio Coello 38, 4º Izqda., E-28001 Madrid                                         | 101                        | 27.775                          |
| - Alfredo Zavala Valdes, Columela 3, 4º Dcha., E-28001 Madrid . . . . .                                                | 75                         | 20.625                          |
| - Ramon Carne Casas, 3, ortal 5 3ºC, E-28224 Pozuelo de Alarcon, Madrid . . .                                          | 38                         | 10.450                          |
| - Rafael Mate Rodriguez, Sor Angela de la Cruz 8, 10º D, E-28020 Madrid . . . .                                        | 51                         | 14.025                          |
| - David Estefanelli Panella, Camine Nuevo 135, Chalet 41, El Soto de la Moraleja, E-28100 Alcobendas, Madrid . . . . . | 38                         | 10.425                          |
| - Carlos Fernandez Carbo, Frascuelo 21, E-28043 Madrid . . . . .                                                       | 51                         | 14.025                          |
| - Carlos Barallobre Gordon, Conde de Cartagena 12, E-28007 Madrid . . . . .                                            | 26                         | 7.150                           |
| - Juan Garnica Alvarez-Alonso, Nunez de Balboa 77, E-28006 Madrid . . . . .                                            | 19                         | 5.225                           |
| - Alejandro Rodriguez Carmona, Plantio 28, E-28224 Pozuelo de Alarcon . . . .                                          | 38                         | 10.450                          |
| - Miguel Zurita Goni, Bosquez de Tecojotes 81, Departamento 201, Bosquez de las Lomas, Mexique D.F. 11700 . . . . .    | 26                         | 7.150                           |
| Total: . . . . .                                                                                                       | 31.400                     | 8.635.000                       |

*Troisième résolution**Intervention - Souscription - Paiement*

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire MERCAPITAL S.A., prénommé, lequel déclare souscrire à dix-sept mille six cent quatre-vingt-dix-huit (17.698) nouvelles actions et les libérer intégralement en valeur nominale avec la prime d'émission assortie par apport en liquide.

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire THE SUCALMER DEVELOPMENT CAPITAL INVESTMENT COMPANY BV, prénommée, laquelle déclare souscrire à douze mille quatre cent vingt-trois (12.423) nouvelles actions et les libérer intégralement en valeur nominale avec la prime d'émission assortie par apport en liquide.

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire SUEZ INDUSTRIE S.A., prénommée, laquelle déclare souscrire à deux cent treize (213) nouvelles actions et les libérer intégralement en valeur nominale avec la prime d'émission assortie par apport en liquide.

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire LIXCAM INC., prénommée, laquelle déclare souscrire à quatre-vingts (80) nouvelles actions et les libérer intégralement en valeur nominale avec la prime d'émission assortie par apport en liquide.

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire INVERSIONES EUROPEAS S.A., prénommée, laquelle déclare souscrire à quatre cent vingt-deux (422) nouvelles actions et les libérer intégralement en valeur nominale avec la prime d'émission assortie par apport en liquide.

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire LORGAZ INVERSIONES SL, prénommée, laquelle déclare souscrire à cent un (101) nouvelles actions et les libérer intégralement en valeur nominale avec la prime d'émission assortie par apport en liquide.

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire Javier Benjumea Cabeza De Vaca, prénommé, lequel déclare souscrire à cent un (101) nouvelles actions et les libérer intégralement en valeur nominale avec la prime d'émission assortie par apport en liquide.

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire Alfredo Zavala Valdes, prénommé, lequel déclare souscrire à soixante-quinze (75) nouvelles actions et les libérer intégralement en valeur nominale avec la prime d'émission assortie par apport en liquide.

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire Ramon Carne Casas, prénommé, lequel déclare souscrire à trente-huit (38) nouvelles actions et les libérer intégralement en valeur nominale avec la prime d'émission assortie par apport en liquide.

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire Rafael Mate Rodriguez, prénommé, lequel déclare souscrire à cinquante et un (51) nouvelles actions et les libérer intégralement en valeur nominale avec la prime d'émission assortie par apport en liquide.

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire David Estefanelli Panella, prénommé, lequel déclare souscrire à trente-huit (38) nouvelles actions et les libérer intégralement en valeur nominale avec la prime d'émission assortie par apport en liquide.

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire Carlos Fernandez Carbo, prénommé, lequel déclare souscrire à cinquante et un (51) nouvelles actions et les libérer intégralement en valeur nominale avec la prime d'émission assortie par apport en liquide.

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire Carlos Barallobre Cordon, prénommé, lequel déclare souscrire à vingt-six (26) nouvelles actions et les libérer intégralement en valeur nominale avec la prime d'émission assortie par apport en liquide.

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire Juan Garnica Alvarez-Alonso, prénommé, lequel déclare souscrire à dix-neuf (19) nouvelles actions et les libérer intégralement en valeur nominale avec la prime d'émission assortie par apport en liquide.

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire Alejandro Rodriguez Carmona, prénommé, lequel déclare souscrire à trente-huit (38) nouvelles actions et les libérer intégralement en valeur nominale avec la prime d'émission assortie par apport en liquide.

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire Miguel Zurita Goni, prénommé, lequel déclare souscrire à vingt-six (26) nouvelles actions et les libérer intégralement en valeur nominale avec la prime d'émission assortie par apport en liquide.

Un montant de quarante millions trente-cinq mille Pesètes Espagnoles (ESP 40.035.000,-) a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

#### **«Art. 5. Premier alinéa.**

Le capital social est fixé à un milliard neuf cent quatre-vingt quatorze millions quatre cents mille Pesètes Espagnoles (ESP 1.994.400.000,-), représenté par un million neuf cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents (1.994.400) actions d'une valeur nominale de mille Pesètes Espagnoles (ESP 1.000,-) chacune, libérées intégralement.»

#### *Estimation*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à neuf millions sept cent seize mille francs luxembourgeois (LUF 9.716.000,-).

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombent à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent quatre-vingt-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 185.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: O. Ferres, K. Kramer, C. Lacroix, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 1998, vol. 111S, fol. 36, case 12. – Reçu 97.245 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1998.

J. Elvinger.

(00624/211/346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

#### **SIL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 58.609.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1999.

Pour le notaire  
Signature

(00625/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

**ANTIOCHUS CAPITAL, Société Civile.**  
Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue J. Monnet.

—  
**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix-huit, le dix décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Monsieur Patrice Vergé, retraité, demeurant au 4, Chemin de la Béraille, CH-1226 Thonex.

Madame Isabelle Vergé, sans profession, demeurant au 4, Chemin de la Béraille, CH-1226 Thonex.

Les deux ici représentés par Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant au 10, rue des Prés, L-8392 Nospelt, en vertu de deux pouvoirs sous seing privé, établis à Thonex le 10 décembre 1998.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire ont déclaré constituer par les présentes une société civile particulière et d'en arrêter les statuts comme suit:

**I.- Dénomination, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les associés ci-avant une société civile qui prend la dénomination de ANTIOCHUS CAPITAL.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces. Elle peut aussi acquérir, vendre et gérer tous biens immeubles et droits immobiliers. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement, le tout à l'exclusion de toute activité commerciale ou libérale.

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché par simple décision du gérant.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée indéterminée. Sa dissolution requiert l'assentiment unanime des associés.

La Société n'est pas dissoute par le décès, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs associés et les héritiers ou ayants droit ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens et propres de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de gestion, sauf exception statutaire.

**II.- Apports, Capital social, Transmission des parts, associés**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante mille six cents francs luxembourgeois (LUF 60.600,-), représenté par six cent six (606) parts de cent francs luxembourgeois (LUF 100,-) chacune.

Le capital a été souscrit comme suit:

|                                                                |     |
|----------------------------------------------------------------|-----|
| 1) Monsieur Patrice Vergé, prénommé, six cents parts . . . . . | 600 |
| 2) Madame Isabelle Vergé, prénommée, six parts . . . . .       | 6   |
| Total : six cent six parts . . . . .                           | 606 |

Les souscripteurs déclarent avoir libéré leurs souscriptions en espèces, de sorte que la somme de soixante mille six cents francs luxembourgeois (LUF 60.600,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

**Art. 6.** Si une part est grevée d'un usufruit, le nu-propiétaire est tenu de notifier ce fait à la Société en indiquant l'identité de l'usufruitier.

L'usufruitier a un droit exclusif aux résultats et réserves, aussi bien courants qu'exceptionnels. Le nu-propiétaire a seul le droit de disposer de la part sociale.

Le droit de vote lors des assemblées générales est attribué à l'usufruitier, à l'exception des décisions relatives aux modifications du capital social, à la liquidation et à la modification du présent article, pour lesquelles décisions seul le nu-propiétaire a le droit de vote.

**Art. 7.** Toute cession de parts, sans préjudice de formalités supplémentaires prévues aux présents statuts, s'opérera par acte authentique ou sous seing privé suivant les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

**Art. 8.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

**Art. 9.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 10.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la Société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la Société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous actes qui contiendront des engagements au nom de la Société, le gérant devra, sauf accord contraire et unanime des associés, sous sa responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente Société et sur les biens qui lui appartiennent.

### III.- Gérance, Année sociale, Assemblées

**Art. 11.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, nommés par l'assemblée ordinaire des associés, et toujours révocables par elle.

**Art. 12.** Les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer la Société et l'engager en toutes circonstances. Ils ont tous les pouvoirs non réservés expressément par les statuts à l'assemblée générale.

L'accord préalable de l'assemblée générale sera requis pour (i) toute cession d'actifs de la société pour un montant supérieur à six millions de francs luxembourgeois (LUF 6.000.000,-), (ii) tout paiement de frais de gestion pour un montant supérieur à un million huit cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.800.000,-) et (iii) tout autre paiement et engagement pour un montant supérieur à six cent mille francs luxembourgeois (LUF 600.000,-).

**Art. 13.** La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant sauf les restrictions indiquées à l'article 12 des statuts.

**Art. 14.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par les gérants.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale, qui commencera au jour déterminé à l'article premier des présents statuts et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt dix-neuf.

**Art. 16.** Les assemblées des associés sont convoquées par les gérants aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, moyennant notification écrite de la date, du lieu et de l'heure de chaque assemblée à chaque associé au moins trois jours avant l'assemblée.

Cette notification sera donnée en personne ou par courrier ordinaire, téléx, télégramme, transmission télégraphique ou par toute autre transmission écrite.

Les convocations contiendront l'ordre du jour de l'assemblée. Toutefois, pour autant que tous les associés soient présents ou représentés et d'accord à ce sujet, des questions ne figurant pas à l'ordre du jour peuvent être valablement discutées et votées.

**Art. 17.** Les associés se réunissent chaque année en assemblée endéans les six mois de la clôture de l'exercice social.

**Art. 18.** Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente des parts sans limitation, sans préjudice de l'article vingt et un des présents statuts.

Lorsqu'une part est en indivision, les indivisionnaires doivent désigner une seule personne pour se faire représenter à l'égard de la Société et pour voter aux assemblées.

**Art. 19.** Lorsque l'assemblée est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article vingt ci-après, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers au moins de toutes les parts. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau endéans un mois et elle délibère valablement quel que soit le nombre des parts représentées, mais seulement sur les points à l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations sont prises à la majorité de deux tiers des voix des associés présents ou représentés.

**Art. 20.** L'assemblée générale ordinaire est celle qui arrête les comptes annuels, entend le rapport des gérants sur les affaires sociales, nomme et révoque les gérants, accorde ou refuse la décharge aux gérants, autorise les acquisitions et les ventes d'immeubles ou de participations ainsi que les emprunts avec constitution de garanties réelles, délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 21.** L'assemblée générale extraordinaire est celle qui peut apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance.

L'assemblée extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les associés, possédant les trois quarts des parts sociales, sont présents ou représentés, les décisions étant prises à la majorité des deux tiers des voix des associés présents ou représentés.

### IV.- Dissolution, Liquidation

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la Société dissoute.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la Société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

### V.- Disposition générale

**Art. 23.** Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous seing privé entre associés.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un.  
 2. A été nommée gérant pour une période indéterminée:  
 RAAD (BELGIUM) S.A., société anonyme de droit belge, ayant son siège social à Stampmolenstraat 11, B-1761 Roosdaal.  
 3. Le siège de la Société est fixé au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.  
 Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.  
 Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.  
 Signé: O. Ferres, J. Elvinger.  
 Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 113S, fol. 27, case 10. – Reçu 606 francs.  
 Le Receveur (signé): J. Muller.  
 Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
 Luxembourg, le 22 décembre 1998. J. Elvinger.  
 (00665/211/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

**C.R.M. S.A., Société Anonyme.**  
 Siège social: Mondorf-les-Bains, 58, rue F. Clément.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-sept décembre:  
 Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1. - Monsieur Rocco Arcidiaco, administrateur de sociétés, demeurant à F-57300 Mondelange, 10, rue des Maronniers.
  2. - Monsieur Claude Klissing, technicien, demeurant à St. Julien-les-Metz (France), 7, rue du Vieux Chêne.
- Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre Ier. - Dénomination, Siège Social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de C.R.M. S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Mondorf-les-Bains. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques et d'un hôtel et restaurant, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

### **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10.- des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V. - Assemblée Générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 11.00 heures du matin et pour la première fois en 2000.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. - Année Sociale, Répartition des Bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1999.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve atteindra le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. - Dispositions Générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

|                                               |               |
|-----------------------------------------------|---------------|
| - Monsieur Rocco Arcidiaco, prredit . . . . . | 625 actions   |
| - Monsieur Claude Klissing, prredit . . . . . | 625 actions   |
| Total: mille deux cent cinquante . . . . .    | 1.250 actions |

Les actions ont été libérées à 1/4, de sorte que la somme de trois cent douze mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 312.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante cinq mille francs (65.000,-).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un.

2. - Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Rocco Arcidiaco, prredit.

- Monsieur Claude Klissing, prredit.

- Madame Marcelline Arcidiaco, demeurant à F-57300 Mondelange, 10, rue des Maronniers.

La société est valablement engagée par la signature individuelle soit de M. Rocco Arcidiaco, soit de M. Claude Klissing.

3. - Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Roger Linster, comptable, demeurant à Luxembourg.

4. - Le siège social de la société est établi à Mondorf-les-Bains, 58, rue François Clément.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Arcidiaco, C. Klissing, C. Doerner.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1998, vol. 839, fol. 21, case 4. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 29 décembre 1998.

C. Doerner.

(00667/209/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

### **DEFILUX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

### **STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue dûment empêché Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1. - DEGLARGES INDUSTRIES S.A., une société anonyme ayant son siège à 40, rue du Professeur Gosset F-75018 Paris,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, demeurant à Wiltz,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Paris, le 30 novembre 1998.

2. - Monsieur Christian Deglorges, directeur de société, demeurant au 30, rue du Poteau, F-75018 Paris,

représenté aux fins des présentes par Monsieur Romain Thillens, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Paris, le 30 novembre 1998.

3. - Madame Eveline Deglorges, expert-comptable, demeurant au 10, rue Desportes, F-93400 Saint-Ouen,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Romain Thillens, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Saint Ouen, le 30 novembre 1998.

4. - Monsieur Didier Mauve, directeur commercial, demeurant à 51, rue de la Vaucouleur, F-Dammartin-En-Serve,

représenté aux fins des présentes par Monsieur Romain Thillens, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup>. - Objet - Raison sociale - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la commercialisation et la représentation de matériaux et d'équipements utilisés dans l'industrie électronique ainsi que la location de ces mêmes éléments. La société pourra accomplir toute autre opération commerciale, industrielle, financière, mobilière et immobilière en relation avec son objet social ainsi qu'acquérir des participations ou intérêts dans d'autres sociétés constituées ou à constituer. La société pourra également offrir son cautionnement ou tout autre type de garantie réelle en faveur de tiers. La société pourra ouvrir des sièges annexes, succursales, directions bureaux, agences et représentations.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de DEFILUX, société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

#### **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de six cent mille francs français (FRF 600.000,-), représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

|                                                                                         |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1. - DEGLARGES INDUSTRIES S.A., prédésignée, trois cent trente parts sociales . . . . . | 330 |
| 2. - Monsieur Christian Deglorges, prénommé, soixante parts sociales . . . . .          | 60  |
| 3. - Madame Eveline Deglorges, prénommée, soixante parts sociales . . . . .             | 60  |
| 4. - Monsieur Didier Mauve, prénommé, cent cinquante parts sociales . . . . .           | 150 |
| Total: six cents parts sociales . . . . .                                               | 600 |

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de six cent mille francs français (FRF 600.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, ascendants, descendants et conjoints d'une personne physique associée. Elle ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord de la majorité en nombre des associés représentant les 3/4 (trois quarts) du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, lorsque l'agrément est requis, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trois mois à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, personnels, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

### **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de 2 (deux) gérants.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 (trois quarts) du capital social.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Disposition transitoire*

Par dérogation à l'article dix-sept (17) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1999.

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant du capital social est évalué à trois millions six cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (Flux 3.690.000,-).

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ quatre-vingt-quinze mille francs luxembourgeois.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. - L'adresse de la société est fixée à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
2. - Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Christian Deglages, directeur de société, demeurant au 30, rue du Poteau F-75018 Paris.

Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

*Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts qui précèdent.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thillens, J.-P. Hencks.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 1998, vol. 839, fol. 7, case 12. – Reçu 36.900 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 décembre 1998.

J.-J. Wagner.

(00668/239/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

**EURO-IMMO GUY ROLLINGER, Société Anonyme.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le seize décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme PAC HOLDING S.A., ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Guy Rollinger, ci-après qualifié;

2.- Monsieur Guy Rollinger, commerçant, demeurant à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de EURO-IMMO GUY ROLLINGER, Société Anonyme.

Le siège social est établi à Wickrange.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

La durée de la société est indéterminée.

**Art. 2.** La société a pour objet la gestion de sociétés, l'achat et la vente, la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital souscrit est fixé à deux millions de francs luxembourgeois (2.000.000,- LUF) divisé en cent (100) actions de vingt mille francs luxembourgeois (20.000,- LUF) chacune.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé de la société est fixé à cent millions de francs luxembourgeois (100.000.000,- LUF) représenté par cinq cents (500) actions, chacune d'une valeur nominale de vingt mille francs luxembourgeois (20.000,- LUF).

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Le Conseil d'Administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts à la modification intervenue en même temps.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature conjointe de tous les administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la totalité de tous les administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 31 mai à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1999.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2000.

*Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

|                                                                                         |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1.- La société anonyme PAC HOLDING S.A., prédésignée, soixante-quinze actions . . . . . | 75  |
| 2.- Monsieur Guy Rollinger, préqualifié, vingt-cinq actions . . . . .                   | 25  |
| Total: cent actions . . . . .                                                           | 100 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de deux millions de francs luxembourgeois (2.000.000,- LUF) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de cinquante-cinq mille francs.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires à un.

- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Monsieur Guy Rollinger, commerçant, demeurant à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons;
- b) Monsieur Alain Weyrich, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- c) Monsieur Guy Norbert Aust, couvreur, demeurant à Mersch.

- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

Madame Sonja Weyrich-Goergen, secrétaire de direction, demeurant à Luxembourg.

- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

- 5) Le siège social est établi à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

- 6) Faisant usage de la faculté offerte par l'article 6 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Guy Rollinger, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Wickrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Rollinger, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 1998, vol. 504, fol. 97, case 4. – Reçu 20.000 francs.

Le Releveur ff. (signé): Steffen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 janvier 1999.

J. Seckler.

(00670/231/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.